

RD Congo : des rebelles ont été recrutés pour réprimer les manifestations

PAGE 10

N° 7188 du mardi 5 décembre 2017

Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiat

36^{ème} année

Révision en sens unique de la loi électorale

Le seuil et le sort des indépendants énervent la Constitution

P. 2



À HAUTE VOIX
Mauvais départ !

LE POTENTIEL

La mise en œuvre du calendrier électoral de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) souffre déjà avec la non-tenue, dans le délai, de la première contrainte à savoir "la promulgation de la loi électorale" prévue le 30 novembre 2017. PAGE 2

Réforme électorale et « machine à gagner » pour un 3^{ème} mandat

PAGE 5

SUIVEZ **RADIO 7** SUR 106.1 MHZ

Éditeur
GROUPE DE PRESSE



Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa - RD Congo

La passion d'informer sans passion

Sommaire

Événement

Richard Moncrieff :
« La légitimité de l'opposition doit se faire sur le terrain »

PAGE 3

Politique

La NSCC apporte sa contribution au projet de loi électorale

PAGE 4

Politique

Processus électoral : A-WEB octroie du matériel informatique à la Céni

PAGE 5

Économie

Nord-Kivu : la 4^{ème} Edition de la journée mondiale des mines sous le signe de la croissance

PAGE 6

Société

Nord-Kivu : des militaires indexés dans l'évasion de deux criminels présumés à Lubero

PAGE 8

Sports

FÉCOFA : l'assemblée électorale annoncée pour le 23 décembre

PAGE 14

La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

À haute voix**Mauvais départ !**

(Suite de la page 1)

Autant dire que c'est le premier glissement du calendrier électoral. Ce non-respect du premier délai dans la levée de la première contrainte est un mauvais présage.

Aujourd'hui 5 décembre, cinq jours après ce délai butoir, la loi électorale à réviser est toujours en discussion à l'Assemblée nationale. Cela va, à coup sûr, influencer sur le chronogramme général des élections. Quand on sait que la Majorité présidentielle est en quête des prétextes pour retarder le plus longtemps possible la tenue d'élections, il y a lieu de craindre que la date du 23 décembre 2018, arrêtée pour les premières élections par la centrale électorale, ne soit pas respectée.

La mauvaise foi des partisans du statu quo fait que des divergences persistent au sujet du contenu du projet de la loi électorale. Principalement sur trois points, à savoir le seuil de représentativité pour être élu au Parlement, la caution de 450 000 francs congolais pour se présenter aux législatives ainsi l'apparementement à un parti politique.

Ce projet de loi a suscité beaucoup d'inquiétudes et de protestations de la part des députés nationaux, surtout en ce qui concerne le seuil de 3% des voix à accomplir par les partis politiques pour espérer gagner un siège au Parlement. D'ores et déjà, les députés de l'opposition ont déjà rejeté cette nouvelle loi électorale.

Tout aussi, le principe d'apparementement des partis pour concourir aux législatives joue en faveur de grands partis. Cela voudrait dire que les petits partis, tout comme les indépendants, ne peuvent plus concourir aux scrutins législatifs. Leur seule voie de survie est de s'apparementer à un grand parti qui, à terme, portera leurs voix. En clair, le projet de loi électorale révisée balise la voie à l'émergence d'un parti-État. Ce qui a toujours été le rêve du PPRD, le parti présidentiel.

À tout prendre, puisque l'échéance du 30 novembre 2017 n'a pas été tenue pour la loi électorale, c'est un mauvais présage pour la suite du processus.

Révision en sens unique de la loi électorale**Le seuil et le sort des indépendants énervent la Constitution**

C'est en solitaire, dans une plénière totalement acquise à sa cause, que la MP a entamé, hier lundi, à l'Assemblée nationale, l'adoption article par article du projet de révision de la loi électorale. Pour ne pas cautionner l'arbitraire, l'Opposition parlementaire a quitté l'Hémicycle. Dans le fond, ledit projet est en négation avec la Constitution. Le seuil de représentativité et le sort des indépendants sont des points qui s'écartent fondamentalement des options retenues dans la Constitution du 18 février 2006.

LE POTENTIEL

Après le toilettage du projet de la révision de la loi électorale en commission PAJ, l'Assemblée nationale a entamé, hier lundi, l'examen article par article du projet lui transmis par le gouvernement. Malheureusement, c'est sans les députés de l'Opposition parlementaire que la chambre basse du Parlement a lancé cette procédure. Forte de sa majorité au Parlement, la famille politique du chef de l'Etat a décidé d'aller jusqu'au bout de sa logique, c'est-à-dire faire passer un projet de loi critiqué de toutes parts pour son caractère « démocratique » et « liberticide ».

S'étant déjà inscrite dans cette logique, la majorité parlementaire a superbement ignoré tous ces appels à la raison. C'est en cavalier solitaire qu'elle s'est donnée en spectacle, sans la contribution de l'opposition parlementaire qui a refusé de participer à un complot contre la République.

Dans le fond, le projet en instance d'adoption à l'Assemblée nationale, est en violation avec la Constitution. Le seuil de représentativité prévu dans le projet de loi électorale révisée et la marginalisation des indépendants au processus électoral sont, entre autres, des points qui ne heurtent la Constitution.

LA MP DÉTERMINÉE À ALLER JUSQU'AU BOUT DE SA LOGIQUE

Les concertations menées tout l'après-midi de dimanche 3 décembre et dans l'avant midi du lundi 4 décembre entre la Majorité et l'Opposition à l'Assemblée nationale sur les modifications de la loi électorale n'ont pas réussi à faire bouger les lignes. Les divergences ont donc persisté sur les innovations proposées par le gouvernement et sur lesquelles s'est alignée la Commission PAJ de l'Assemblée

nationale. Les points de divergences portent notamment sur le seuil de représentativité fixé préalablement à 3%, la caution aux législatives nationales et provinciales ainsi que sur la machine à voter.

Sur ces points précis, la majorité parlementaire a campé sur ses positions. Les instructions ayant déjà été transmises depuis le sommet, les députés de la MP se sont donc alignés au mot d'ordre de la hiérarchie – lire à ce propos le papier repris en page 5. La MP ayant tracé la voie à suivre, la plénière de l'Assemblée nationale ne s'est donc limitée qu'à entériner les options retenues en haut lieu de la MP.

Avec Aubin Minaku, président de l'Assemblée nationale et secrétaire général de la MP aux commandes, la MP est passée à l'offensive en faisant des principes républicains devant caractériser la chambre basse du parlement. L'objectif poursuivi étant d'aller jusqu'au bout de sa logique, à savoir, faire passer ledit projet qui lui permet de damer le pion à l'Opposition après l'échec de la tentative de la révision de la Constitution.

L'OPPOSITION CLAQUE LA PORTE

Lundi en plénière, l'Assemblée nationale – réputée temple de la démocratie selon son président – a dérogé à la règle. En lieu et place de privilégier le consensus, selon le vœu de l'Opposition, l'Assemblée nationale s'est laissée plutôt guider par les ordres reçus de la hiérarchie de la MP. Dépitée, l'Opposition s'est mise à l'écart. Elle a claqué la porte après que le rapport des concertations menées par les deux vice-présidents de l'Assemblée nationale soit rendu public.

Les opposants, qui ont bougé leurs lignes, notamment sur le seuil d'éligibilité en acceptant la réduction du seuil à 0,25% à circonscrire dans



le périmètre de la circonscription électorale, espéraient que le président de la Chambre basse du Parlement rencontrerait leurs préoccupations, mais peine perdue ! La MP a renoncé à toute idée conduisant à un consensus. Si bien que l'option levée n'a pas été prise en compte par Aubin Minaku, président de l'Assemblée nationale, qui s'est retranché derrière l'impératif du temps au regard du chronogramme de la Ceni. Faux fuyant qui ne peut tromper personne, d'autant que l'opinion nationale et internationale de toutes les cachoteries qui ont entouré le forcing vécu en plénière.

Pour avoir compris le jeu macabre, l'Opposition a refusé de cautionner des dispositions de la loi, particulièrement celle se rapportant au seuil de représentativité, qui rompent le pacte républicain issu de l'Accord de Sun City, considéré par tous comme gage de la paix, de la stabilité de l'Etat et de la participation de tous les groupes sociaux et ethniques aux institutions du pays. Pour l'essentiel, les groupes parlementaires de l'Opposition exigent le maintien de la hauteur du montant du cautionnement par liste, comme ce fût le cas aux scrutins de 2006 et 2011.

S'agissant de la machine à voter, l'Opposition parlementaire est d'avis que cette innovation fait le lit à une tricherie à grande échelle. « Le système est inadapté dans un pays où 90% de la population ne sont pas familiarisés à l'usage des machines électroniques », indique cette dernière.

La majorité s'est montrée divisée sur le seuil. La motion incidentielle, initiée par le député Henri-Thomas Lokondo, a étalé la difficulté pour la MP à parler d'une seule voix. Alerté, Henri-Thomas Lokondo, député national de la MP, a dénoncé à sa

manière la supercherie qui se joue à l'Assemblée nationale. Il a proposé à ce que le débat sur l'article 118 de la loi électorale soit suspendu, pour autant que cette disposition, note-t-il, entre en contradiction avec l'article 101 de la Constitution qui dispose à son alinéa 2 que « les candidats aux élections législatives sont présentés par des partis politiques ou par des regroupements politiques. Ils peuvent aussi se présenter en indépendants ».

Pour Lokondo, la prise en compte du seuil de représentativité est contraire à la Constitution. « L'institution politique doit tenir compte de l'opinion. Laissez tomber cette histoire de seuil », a lancé Lokondo. Un appel tombé dans les oreilles des sourds. La motion de Lokondo n'a donc trouvé preneur dans les rangs de la majorité parlementaire. Cependant, l'élu de Mbandaka n'entend pas abandonner. Soutenue par une majorité silencieuse au sein de la MP, il a promis de saisir la Cour constitutionnelle pour inconstitutionnalité de la disposition l'article 118 de la loi électorale révisée qui écarte désormais du processus électoral les indépendants.

Quoi qu'il en soit, le projet de révision de la loi électorale énerve la Constitution sur plusieurs points. Dans une démonstration reprise sur la toile, Me Franck Gatola de l'Alliance pour des démocrates indépendants (ADD) a relevé les incohérences contenues dans ce projet. Il est d'avis que ce projet est porteur de conflit en ce qu'il dépouille les électeurs de la liberté de se choisir leurs représentants tant au niveau national, provincial que local. Sa démonstration traduit tout le désastre qui s'apprête à s'abattre sur la jeune démocratie congolaise.

Lire le texte en page 16.

(Suite à la page 16)

Directeur Afrique centrale de l'International Crisis Group

Richard Moncrieff : « La légitimité de l'opposition doit se faire sur le terrain »

L'International Crisis Group (ICG) a publié, hier lundi, un rapport sur la crise politique en République démocratique du Congo. Le rapport encourage chaque camp à s'engager pour respecter le nouveau calendrier électoral et sortir le pays de l'ornière. Richard Moncrieff, directeur Afrique centrale de l'ICG, note que l'Opposition congolaise a un rôle à jouer dans la voie de l'alternance démocratique. La légitimité de l'Opposition, dit-il, doit se faire sur le terrain, jusqu'à contraindre le pouvoir en place à Kinshasa à capituler. L'analyste de l'ICG s'est confié à Jeune Afrique.

Comment organiser des élections quand le président sortant rechigne à quitter le pouvoir ? Dans un rapport publié lundi, l'International Crisis Group interroge la responsabilité de chaque parti dans la crise politique qui mine la République démocratique du Congo et encourage gouvernement, opposition ainsi que la communauté internationale à travailler de concert pour assurer la transition politique.

Le deuxième et dernier mandat de Joseph Kabila a pris fin le 20 décembre 2016. Depuis, le président congolais, au pouvoir depuis 2001, joue les prolongations, conformément à une lecture de la Constitution de 2006 qui, si elle l'empêche de briguer un troisième mandat, l'autorise à rester au pouvoir tant que son successeur n'a pas été désigné. L'accord dit de la « Saint Sylvestre », signé le 31 décembre 2016, prévoyait que l'élection devait se tenir avant la fin de l'année 2017.

Arguant de problèmes matériels et mettant en avant l'instabilité sécuritaire du pays, le pouvoir a repoussé l'échéance jusqu'à entériner, avec la validation de l'ONU, un nouveau calendrier électoral qui fixe la prochaine élection au 23 décembre 2018 et décale donc la passation de pouvoir à janvier 2019. Au grand dam de l'opposition congolaise dite « radicale ».

Richard Moncrieff, directeur des projets en Afrique centrale pour l'International Crisis Group a répondu à Jeune Afrique sur les enjeux du nouveau calendrier électoral.

Une journée de manifestations comme celle du jeudi 30 novembre, avec déploiement militaire et arrestations d'opposants, ne montre-t-elle pas que le gouvernement n'est pas prêt à laisser place au dialogue même avec l'adoption d'un nouveau calendrier électoral ?

Tout à fait, je crois que la journée de jeudi dernier montre que le gouvernement n'a pas prévu de changer d'attitude. Cela montre aussi un écart entre les préoccupations des acteurs internationaux qui valident un calendrier qui repousse de douze mois les élections, et celles de la population, surtout en zone urbaine, fatiguée par le régime sans fin de Kabila. Le gouvernement aime le dialogue, à condition que ce soit avec lui-même.

La validation du calendrier élec-

toral a été contrainte au sens où, à force de gesticulations, le pouvoir congolais a mis l'ONU devant le fait accompli. La communauté internationale a-t-elle tardé à prendre la mesure des motivations de Joseph Kabila ?

Pendant longtemps la communauté internationale a sous-estimé l'acharnement de Joseph Kabila. Ce n'est plus le cas, il y a eu une prise de conscience, au cours de l'année 2017, que Joseph Kabila a les moyens techniques et politiques pour faire durer son régime. Il faut désormais adopter des mesures concrètes, adresser directement la Ceni pour éviter que le processus traîne.

Il faut faire le constat que la politique de sanctions jusqu'à présent adoptée a trouvé ses limites. Elles ont joué un rôle au sens où elles ont aidé la CENCO à négocier l'accord du 31 décembre. Mais force est de constater qu'elles n'ont eu aucun effet sur l'année qui s'est écoulée si ce n'est de nourrir le discours du pouvoir sur une ingérence internationale postcoloniale dans les affaires congolaises. Un discours qui pourrait créer de nouvelle division dans la communauté internationale sur l'attitude à adopter.

L'Union africaine doit-elle se montrer plus ferme avec Kinshasa ?

L'Union africaine mène une stratégie différente de celle des autres partenaires internationaux. Depuis le début de la crise elle se cantonne à une logique à court terme. Les voisins de la RDC, même si ils soutiennent le processus ne souhaitent pas mettre trop de pression sur Kinshasa car ils ne veulent pas encourager la contestation du pouvoir et envenimer une situation déjà tendue.

Les intérêts divergents que nourrissent d'un côté les acteurs occidentaux et l'Union africaine de l'autre contribuent au maintien du statu quo. Mais si à court terme le maintien de Joseph Kabila peut apparaître comme un gage de stabilité pour les voisins de la RDC, ils n'ont aucun intérêt à voir la situation s'envenimer avec de nouveaux délais dans le processus électoral.

Quels leviers doivent être activés dans les mois à venir pour garantir que le processus électoral pourra cette fois suivre son cours ?



Le deuxième et dernier mandat de Joseph Kabila a pris fin le 20 décembre 2016, il joue les prolongations, conformément à une lecture de la Constitution de 2006. (Photo d'archives)

Il faut être honnête cela ne va pas être facile. A mon sens il y a trois axes à approfondir. Premièrement il faut une meilleure cohérence internationale. Le consensus ne sera jamais total entre les envoyés des pays occidentaux et ceux des voisins africains qui ont aussi des intérêts régionaux. Deuxièmement il faut qu'un véritable espace politique soit aménagé.

La population congolaise a totalement perdue confiance dans ses institutions, il y a un rejet total de la politique. Le risque, si l'opposition n'est pas clairement impliquée dans le processus électoral c'est qu'elle rejette un simulacre d'élection et que nous tournions en rond. Enfin, il faut que l'opposition s'engage dans le processus encadré par le nouveau calendrier malgré un scepticisme que l'on comprend mais qui ne fera rien avancer à terme.

L'opposition continue de réclamer le départ de Joseph Kabila à la fin de l'année, conformément à l'accord du 31 décembre. Doit-elle remettre en cause sa stratégie ?

L'opposition ne s'est pas remise de la mort d'Étienne Tshisekedi, elle peine à parler d'une seule voix et personne n'a le charisme de l'ancien leader de la contestation. Au lieu de simplement demander le départ de Joseph Kabila il faut qu'elle se mue en force de proposition, arrête de camper sur sa position et change de stratégie. La légitimité de l'opposition doit se faire sur le terrain. Une des raisons qui a permis à Joseph Kabila de se maintenir au pouvoir sans trop être inquiété jusqu'à présent c'est que l'opposition est trop désorganisée.

La NSCC apporte sa contribution au projet de loi électorale

La Nouvelle Société civile congolaise (NSCC) redoute l'adoption d'une loi excluant subtilement l'électeur du choix de se représenter. Après l'analyse technique de quelques articles de l'avant-projet de loi électorale sous examen au Parlement, la plateforme de la Société civile a émis ses avis et considérations pour consolider l'unité et la cohésion nationale.

BIENVENU IPAN

Les experts électoraux de la Nouvelle Société civile congolaise (NSCC) et la Coordination nationale ont analysé, le dimanche 3 décembre 2017, l'avant-projet modifiant et complétant la loi électorale déposée depuis le 20 novembre 2017 à l'Assemblée nationale.

Après l'analyse technique de ce projet de loi, les experts de la NSCC et la coordination nationale ont constaté que l'article 13 sur la parité Homme-Femme sur la liste ne présente aucune disposition contraignante pour amener les chefs de partis politiques à respecter la disposition de l'article 14 de la Constitution.

Cela présente plusieurs risques, à savoir la femme restera en marge des institutions de prise des décisions

et l'article 14 souffrira toujours de son application. A cet effet, la NSCC recommande l'insertion d'une disposition contraignante telle que : « est irrecevable une liste de candidats dans une circonscription de plus d'un siège dont la parité Homme-Femme n'est pas respectée ».

Analysant l'article 19 sur l'utilisation des symboles d'un autre parti politique, la NSCC craint notamment le risque de conflit lié au dédoublement des partis politiques avec risque d'affrontement entre partisans. Elle recommande l'insertion dans l'article 19 de l'incise « un parti ou regroupement politique ne peut pas utiliser la dénomination d'un parti ou regroupement politique déjà choisie par un autre parti ou regroupement politique ».

La NSCC a aussi analysé l'article 118 sur l'élection des députés nationaux au suffrage universel direct. Pour la NSCC, cette disposition, dans sa formulation actuelle, vient de rompre définitivement le pacte républicain scellé à Sun City. Pacte qui a permis de réduire la pratique de recours à la violence (lutte armée pour accéder au pouvoir politique).

En plus, certains candidats aux assises populaires se verront déclarés « non élus » en faveur de ceux sans assises populaires dans la même



circonscription tout simplement parce que leur parti ou regroupement politique a atteint le seuil de 3% alors que lui-même dans cette circonscription n'a pas atteint les voix voulues pour être déclaré élu. Conséquences : violences, contestations des élus déclarés vainqueurs à cause de 3% obtenus par son parti, non respect de la volonté des électeurs, risque de désobéissance civile, etc.

La NSCC recommande, à ce niveau, que le seuil de représentativité puisse être ramené par consensus à 1% au niveau de chaque circonscription. Étant donné qu'il est élu sur la base du contrat social qu'il signe avec

ses électeurs dans sa circonscription et ceci est valable pour tous les autres scrutins à tous les niveaux.

À propos de l'article 121 sur le cautionnement électoral, la NSCC craint le risque d'une consécration de l'exclusivité de la participation à la gestion publique par les seuls riches au détriment des pauvres. La NSCC recommande que le cautionnement de 2015 soit maintenu, afin de permettre que les élections soient inclusives, de la présidentielle aux législatives, en passant par les locales.

Dans ses analyses, la NSCC a aussi constaté la suppression sans justification de l'article 237 telle qu'énoncé par la loi. La plateforme de la Société civile craint ici l'introduction implicite sans justification du mode de vote électronique. Elle recommande donc le maintien de l'article 237 tel qu'énoncé par la loi électorale.

Toutefois, la NSCC redoute le glissement à cause de la non tenue de la date critique du 30 novembre 2017 liée à la contrainte légale d'« adoption de la loi portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales tenant compte du calcul du quotient électoral pour la répartition des sièges » par le Parlement tel qu'évoqué dans le calendrier du 5 novembre publié par la Ceni.

Cinq questions à Gabriel Mbuyi Majimba (*)

1. Quel est l'état de santé de l'Alliance pour le développement et la République ?

L'Adr (Ndlr : Alliance pour le développement et la République) se porte bien au niveau de ses structures nationales et dans toutes ses fédérations dans plusieurs provinces du pays. Depuis juillet 2016, l'Adr est dirigé par son président national l'honorable Elvis Mutiri wa Bashara. Le travail de consolidation des acquis se poursuit avec la formation idéologique et civique, en même temps que l'Adr continue la conquête sur le terrain avec l'implantation de nouvelles bases notamment au Kasai, au Kwilu et à Tshuapa. Ces nouvelles bases viennent s'ajouter à l'occupation de l'Adr déjà confortée à Kinshasa, dans l'Est du pays et dans le Grand Kasai. Ce travail va se poursuivre pour l'occupation réelle de l'ensemble du territoire national.

2. Quelle est l'analyse de l'Adr sur le projet de loi budgétaire pour l'exercice 2018 que le Premier ministre a dé-

posé à l'Assemblée nationale ?

Pour l'Adr, le projet de budget 2018, chiffré autour de 5 milliards USD, devrait être bien examiné par l'autorité budgétaire. Parce que d'une part, la hauteur de ce budget laisse croire qu'il ne permettrait pas d'atteindre convenablement les priorités présentées dans cette même loi budgétaire par le gouvernement, notamment l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population ainsi que la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national. Ces priorités requièrent un peu plus d'ambitions, dans la mobilisation des fonds sur les volets des ressources tant intérieures qu'extérieures. L'Adr trouve que ce dernier volet semble être moins considéré dans ce projet de budget. Quant au montant de 500 millions alloués aux élections, l'Adr note que ce montant est inférieur aux prévisions de la CENI estimées à 1 milliard pour l'ensemble du processus électoral. Mais considérant que certaines étapes comme l'enrôlement sont déjà presque terminées



et que le processus électoral s'étale au-delà de 2018, il y a lieu de croire que le solde des prévisions budgétaires de la CENI, sera à tirer du budget 2019. Toutefois, l'Adr estime qu'il est important que l'autorité budgétaire examine d'abord le rapport sur la réédition des comptes du budget 2017, pour être suffisamment éclairée avant le vote du budget 2018.

3. Comment réagissez-vous à la publication du calendrier électoral de la Ceni qui continue de dominer l'actualité dans notre pays ?

L'Adr a pris acte du calendrier électoral publié par la CENI depuis le 5 novembre 2017, qu'elle considère, à juste ti-

tre, comme une avancée majeure dans le processus électoral en cours. Cependant, l'Adr invite les acteurs politiques à mieux expliquer ce calendrier au peuple pour lui permettre de se l'approprier. L'Adr recommande le dialogue permanent et réaliste entre les différents acteurs politiques impliqués, pour faire face aux défis de ce calendrier, principalement la mobilisation des ressources financières pour l'organisation matérielle des élections.

4. Comment l'Adr se prépare-t-elle aux échéances électorales ?

Après une forte campagne de mobilisation dans toutes ses fédérations, l'Adr s'apprête à lancer sans délais ses préparatifs pour les élections. En attendant que soient promulguées la loi électorale revue et la loi sur la répartition des sièges, les cadres et militants vont travailler sur base des éléments tirés des élections passées. À part la magistrature suprême, l'Adr manifeste une forte ambition à tous les autres niveaux des scrutins. L'étude est faite pour épingle les circonscrip-

tions où l'Adr va se présenter et la formation électoral de nos potentiels candidats et témoins a déjà débuté.

5. Avez-vous un message particulier à adresser au peuple congolais ?

L'Adr invite la population congolaise à s'approprier le processus électoral en cours. Notre pays, la République démocratique du Congo, a tant souffert du fait des conflits armés et des faibles conditions de développement. Les élections constituent un moment déterminant pour notre peuple à se choisir ses dirigeants, autour d'un programme fédérateur de développement. Le peuple doit désormais sortir de toute distraction et éviter tout discours de nature à contribuer à la destruction de notre pays, pour se ranger dans la légalité et se mettre au travail. Pour l'Adr : vivement les élections !

PROPOS RECUEILLIS
PAR LUDI CARDOSO

(*) Secrétaire général adjoint de l'Adr, chargé des questions politiques et juridiques.

Processus électoral : A-WEB octroie du matériel informatique à la Céni

Ce matériel contribue au renforcement des capacités techniques de la Céni, en renforçant essentiellement le parc informatique de traitement des données. Le traitement des doublons sera également lancé sur ces Desktops déjà installés au centre multifonctions KYOCERA.

RICH NGAPI

Le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Corneille Nangaa, a réceptionné, lundi 4 décembre 2017, un important lot de matériel informatique, offert par l'Association mondiale des organes de gestion des élections (A-WEB). La livraison a été faite par le secrétaire général de la Commission électorale de Corée du Sud (équivalent du président) et secrétaire général d'A-WEB, Kim Yong Hi.

Ce matériel contribue essentiellement au renforcement des capacités techniques de la Céni. Il est constitué de 103 Desktops Core i7 de dernière génération pour le traitement des données ; 2 conducteurs d'une autonomie de ± 12 heures et des batteries ; 4 serveurs ; 2 baies de stockage d'une capacité de 80 Terra octets en redondance pour le Centre national de traitement. Pour les secrétariats exécutifs provinciaux et les antennes, il s'agit de 206 laptops Core i7 de dernière génération et accessoires (sac et souris) et 27 imprimantes multifonctions KYOCERA.

Ce projet implémenté depuis quatre ans, avait pour objectifs de la part de l'A-WEB d'assister le Centre national de traitement en lui fournissant des équipements de technologie de l'information et de la communica-



Le président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), Corneille Nangaa, a réceptionné, lundi 4 décembre 2017, un important lot de matériel informatique,

tion, et développer un système de gestion d'information électorale ; fournir des équipements et outils de gestion des opérations électorales et renforcer les connaissances des techniciens par des experts d'A-WEB dans le cadre de l'optimisation du système de gestion d'information électorale.

LE PARC INFORMATIQUE RENFORCÉ

Le budget global de ce projet est évalué à plus d'un million de dollars américains entièrement financé

par A-WEB.

Dans son allocution de circonstance, Corneille Nangaa a remercié son homologue sud-coréen et à travers lui, la Commission sœur de Corée du Sud ainsi que l'A-WEB pour cette marque d'amitié envers la RDC et sa Commission électorale nationale indépendante.

« Avec cet appui, notre parc informatique de traitement des données est renforcé, nos SEP et Antennes auront de meilleurs outils de travail. Le traitement des doublons sera

également lancé sur ces Desktops déjà installés au centre multifonctions KYOCERA », a indiqué le président de la Céni.

Corneille Nangaa a lancé un appel à toutes les parties prenantes au processus électoral à contribuer substantiellement, chacun selon ses compétences spécifiques, à cette dynamique d'optimisation du système pour garantir des élections transparentes, justes, démocratiques et apaisées. Il a, à la même occasion, remercié tous ceux qui s'y emploient déjà.

Le président de la Céni a réaffirmé le respect du calendrier électoral publié le 5 novembre dernier. « Nous ne voulons pas avoir les élections avec la peur ni avec des inquiétudes (...) chaque fois qu'il y a un problème, nous le résolvons et on avance pourvu que nous organisions les élections à la date prévu par le calendrier électoral », a-t-il déclaré.

Présent à cette cérémonie, l'ambassadeur de Corée en RDC, Ki Chang KWON, a salué ce partenariat scellé entre son pays et la Céni. Il a signifié que ce n'est pas la première fois que son pays appuie les institutions congolaises. La République de Corée accompagne la RDC dans plusieurs autres projets de développement, notamment la construction du musée national dans la commune de Lingwala, à côté du palais du peuple.

Cette cérémonie se tient en pleine phase de transformation de l'Association mondiale des organes électoraux en une organisation internationale. Ceci conformément à la résolution adoptée à la troisième Assemblée générale d'A-WEB, le 31 août 2017 à Bucarest en Roumanie. La Céni/RDC y apporte tout son soutien.

Réforme électorale et « machine à gagner » pour un 3^{ème} mandat

La fin de semaine dernière a été marquée, en République démocratique du Congo par les grand-messes de la majorité présidentielle (MP) consacrées au projet de révision de la loi électorale. Une rencontre s'est déroulée dans un grand hôtel de la capitale. En maître de cérémonie, le président de l'Assemblée nationale, par ailleurs secrétaire général de la majorité présidentielle (MP), Aubin Minaku, flanqué du ministre de l'Intérieur Emmanuel Shadari et du président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) Corneille Nangaa. Objectif : prendre le pouls de cette MP par rapport au projet de réforme qui vise à limiter drastiquement le nombre de partis politiques qui existent aujourd'hui sur la scène politique congolaise.

Pour y parvenir, les stratèges de la MP ont trouvé la parade : placer un seuil d'éligibilité à 3 % pour les élections des parlementaires nationaux et de 5 % pour les scrutins pro-

vinciaux. Une proposition chiffrée qui est loin de faire l'unanimité même dans les rangs des représentants des partis proches du pouvoir.

«Cinq pour cent, ça veut dire que votre parti doit recueillir plus de 1,2 million de voix au niveau national, c'est la mort de nombreux partis qui se sont battus pour le président», expliquait un député de la majorité, furieux. La majorité a bien compris que cette volonté de placer la barre très haut pour ramener le paysage politique à quatre ou cinq formations aurait toutes les peines du monde à passer. Une nouvelle proposition est sur la table. Désormais, le texte à l'étude parle de 1% au national et 3 % à la province.

MACHINE À VOTER

La soupe à la grimace est toujours de mise pour nombre de députés qui, malgré les 2.500 dollars de prime reçus en guise de motivation, voient d'un mauvais œil cette barrière

et cette quasi obligation de faire allégeance au PPRD du président hors mandat Joseph Kabila pour s'assurer leur avenir sur les bancs de l'Assemblée. «C'est que parallèlement à cette barrière, il y a toujours cette fameuse machine à voter de Nangaa. Une machine qui va permettre toutes les tricheries. Tout sera informatisé. C'est inimaginable dans un pays où nombre d'électeurs sont analphabètes et où le corps électoral est sujet à caution», explique un autre élu.

CALENDRIER ÉLECTORAL À REVOIR

« Toutes ces démarches démontrent la volonté de Kabila de s'accrocher », poursuit un ecclésiastique. « Dans le cas contraire, il aurait déjà annoncé qu'il ne se représenterait pas. Par cette révision de la loi électorale, il veut mettre tout le monde devant le fait accompli. Mais pour parvenir à ses fins, il doit remodifier le calendrier électoral et organiser d'abord les législati-

ves avant la présidentielle. Fort de ce nouveau parlement élu sur base de cette loi révisée soutenue par la machine à voter, il peut envisager une révision de la constitution qui lui permettrait de rester au pouvoir... La communauté internationale, qui a exigé ce calendrier, ne peut accepter d'être ainsi dupée. Il y va de la crédibilité des Nations unies, des Etats-Unis et même de la France. La crise congolaise ne fait que commencer, croyez-moi ».

Le conseil de sécurité de l'Onu a plaidé cette semaine encore pour le respect de l'accord de la Saint-Sylvestre et du calendrier électoral, la libération des prisonniers politiques et la fin des poursuites et le retour de Moïse Katumbi. Le président français, Emmanuel Macron a, lui, insisté sur le respect de la Constitution et, plus particulièrement, sur le nombre de mandat autorisé au président. Pas de troisième mandat, selon le locataire de l'Elysée.

Nord-Kivu : la 4^{ème} Edition de la journée mondiale des mines sous le signe de la croissance

Des voix s'élèvent pour un véritable état de lieu dans le secteur minier au Nord-Kivu. Outre le vœu émis de voir intégrer les actions sociales dans l'exploitation minière pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations établies dans les zones de production, il y a nécessité de prendre des résolutions pertinentes pour endiguer la fraude afin de promouvoir une croissance bénéfique au pays.

LP AVEC ACP

Les opérateurs sociaux et économiques ont célébré, lundi 5 décembre à Goma, la journée mondiale du minier (Mining day), à travers un échange sur les perspectives de croissance économique et de l'émergence de l'industrie minière au Nord-Kivu. A cette occasion, les officiels les intervenants dans ce secteur ont appelé à faire un état de lieu pour s'imprégner de la situation générale en vue de chercher des voies et moyens pour servir la communauté, rapporte l'ACP.

Au lancement de la journée, le Gouverneur de la province du Nord-Kivu, Julien Paluku Kahongya, a reconnu une stabilité actuellement observée dans cette partie de la RDC, soulignant que le moment est venu de revaloriser les immenses ressources que regorge la sous-région.

En cette quatrième édition de la journée du minier au Nord-Kivu, l'Auto-

rité provinciale a notamment émis le vœu de voir intégrer les actions sociales dans l'exploitation minière pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations établies dans les zones de production. «Au regard des textes qui régissent actuellement ce secteur, les sociétés minières opérant en République démocratique du Congo sont appelées à intégrer dans leurs pipelines les plans de développement social en terme de construction des infrastructures de base, je veux dire les écoles, les hôpitaux, les marchés, les routes les adductions d'eau potable», a recommandé le Gouverneur avant d'encourager celles qui le font déjà.

LES DIFFÉRENTES ACTIONS RÉALISÉES

Julien Paluku a par ailleurs, relevé les différentes actions réalisées au Nord-Kivu grâce aux recettes générées à partir du secteur minier. L'érection des ponts, la réhabilitation des axes rou-



tiers ainsi des actions à caractère social, sont parmi tant d'autres les réalisations dans les zones de production, a relevé le Gouverneur Julien Paluku qui a mis l'opportunité à profit pour mettre en garde contre la fraude minière ; des mesures rigoureuses ayant déjà été arrêtées pour décourager la contrebande. «Je demande aux organes de la loi de punir sévèrement les auteurs en eau trouble pour que le Nord-Kivu se classe parmi les meilleurs élèves de la lutte contre l'impunité», a recommandé Julien Paluku qui a renouvelé «l'engagement du Gouvernement provincial de la mise en place des infrastructures de base en terme d'éner-

gie, de transport et de communication en vue de la promotion du secteur minier».

Peu avant, le ministre provincial ayant les mines dans ses attributions au Nord-Kivu, Anselme Kitakya a, dans son introduction, noté les avancées enregistrées dans l'exploitation et l'exportation de diverses substances minières produites dans les différents sites certifiés dans cette province.

Célébrée sous le thème «le secteur minier et la croissance économique de la province du Nord-Kivu», journée mondiale du minier s'est focalisée sur des sous-thèmes pertinents entre autres «les retombées des recommandations des Etats généraux du secteur des mines du Nord-Kivu», «la production minière artisanale et la croissance économique au Nord-Kivu», «la promotion de la participation de la femme dans le secteur minier du Nord-Kivu», «la responsabilité des entreprises minières dans le développement économique des communautés locales» et «évaluation, valorisation et viabilisation des sites miniers artisanaux du Nord-Kivu». Le sous-sol du Nord-Kivu regorge des minerais tels que la cassitérite, le coltan, le pyrochlore et en très courte proportion de l'or.

Le droit foncier, enjeu de la réforme agricole

Avec la réforme de la loi sur le secteur agricole, beaucoup craignent que les petits exploitants soient expropriés de leurs terres au profit des agro-industriels. Les garde-fous placés par la loi ne rassurent guère.

De l'avis des spécialistes, des politiques et des marchés fonciers adéquats sont la clé de voute d'une transition urbaine performante. Les institutions de gestion de la terre incluent un registre cadastral complet, des mécanismes crédibles pour l'application des contrats et la résolution des litiges, des lois de zonage flexibles, et une réglementation souple des subdivisions, qui facilite plus qu'elle n'entrave la conversion des terrains à différentes utilisations. Selon eux, les droits de propriété liés aux titres fonciers sont essentiels pour transformer les actifs en richesses utilisables.

Dans le secteur agricole, il est important de passer des droits sur des terres communales aux droits de propriété individuelle pour permettre la conversion des terres rurales en terrains urbains. Mais c'est un processus qui peut prendre beaucoup de temps, préviennent-ils. Les réglementations sur l'utilisation de la terre et la constructibilité prennent plus d'importance à mesure que l'urbanisation avance. Les gouvernements réglementent les marchés fonciers pour assurer la séparation des terres entre les différentes utilisations ainsi que l'intégration des usages publics et privés des terrains, comme la fourniture d'espaces pour les infrastructures de transport dans les zones densément peuplées.

LES RÉGLEMENTATIONS

Les réglementations foncières peuvent cependant être exagérées, altérant la motivation des entreprises

et des ménages à s'établir dans les villes et faisant grimper les prix, poussant ainsi les habitants et les activités vers des places non réglementées. Par exemple, les délais d'acquisition des terrains sont très longs en Éthiopie et en Zambie. Au Mozambique, les entreprises paient en moyenne 18 000 dollars de frais de procédure, et au Nigéria elles doivent enregistrer leurs terrains pour pouvoir les mettre en garantie. Une procédure qui peut prendre jusqu'à deux ans et coûter 15 % de la valeur des terrains (Kessides 2006).

Les institutions foncières peuvent améliorer l'information, renforcer les droits de propriété, enregistrer les transactions du marché, et avancer progressivement vers des marchés fonciers plus ouverts. Avec une dotation de 100 km² de terres, la Tema Development Corporation a planifié et aménagé au Ghana la Zone Tema, en y construisant des routes et un système d'égouts, en préparant et réalisant des projets de logement, et en gérant des locations. Les permis de construire pour les logements sont soumis aux autorités, qui font payer des droits calculés sur la valeur de la propriété à construire.

L'expansion urbaine et les besoins d'infrastructure qu'elle implique devraient être guidés par une planification urbaine. A cause de son approche descendant du haut vers le bas et de sa médiocre mise en œuvre, la planification urbaine et les plans d'urbanisme ont perdu leur sens dans beaucoup de villes africaines. La dynamique urbaine est rarement prévue de façon adéquate et, dans la plupart des cas, c'est l'économie politique qui a le dernier mot dans la détermination de l'emplacement des infrastructures ou des projets de développement importants.

Selon les mêmes spécialistes, pour être efficace et utile, la planification urbaine doit être souple, participative et indicative (10 à 15 ans). Les cartes urbaines de référence doivent montrer les grands axes et les services, les espaces pour l'expansion et les réserves pour les commodités.

La planification doit contrôler l'expansion en tache d'huile, favoriser la densification, éviter le développement dans des zones environnementales précieuses, et privilégier la fourniture de terrains dotés d'infrastructures et de services, à un prix abordable. Idéalement, la planification doit prendre appui sur des stratégies participatives et s'aligner sur les budgets locaux et nationaux.

Sans une projection réaliste des ressources qui seront disponibles, les plans urbains perdent souvent toute crédibilité. Dakar (Sénégal), Lagos (Nigéria) et Maputo (Mozambique) ont mis au point des stratégies de développement urbain encourageant la participation de la communauté à la discussion sur les défis et les opportunités.

Dans les zones rurales, la planification territoriale est essentielle pour promouvoir une approche plus intégrée du développement et pour renforcer les opportunités de croissance. Le développement rural exige une fourniture coordonnée des services d'infrastructure pour soutenir la production agricole et les activités non agricoles, telles que l'infrastructure pour l'irrigation, les routes rurales et les services de transport associés, ainsi que l'infrastructure d'entreposage et de distribution des produits agricoles.

PROBLÈME DES MOYENS

Dans les zones rurales, la capacité d'administration limitée fait obsta-

cle à une vision intégrée. La coordination peut être encore compliquée par le fait que certains services, comme l'irrigation, peuvent être du ressort de l'Etat central, tandis que d'autres (comme les routes) relèvent des autorités locales. Chongqing, l'expérience chinoise de mise en œuvre d'un plan de développement territorial à l'échelle régionale, est un exemple qui peut intéresser l'Afrique.

D'après les spécialistes, le regroupement des services d'infrastructure peut sensiblement augmenter le rendement des investissements qui y sont faits. Il garantit non seulement plus de bien-être pour les ménages (aussi bien urbains que ruraux), mais maximise l'effet économique et social de la prestation des services d'infrastructure dans les zones rurales en facilitant l'accès aux opportunités économiques et en réduisant le fossé entre pauvres et non-pauvres. Les politiques d'investissement devraient donc, surtout quand l'infrastructure rurale est concernée, rechercher une meilleure complémentarité entre les secteurs.

Celle-ci exige un déploiement adéquat de la coordination et planification institutionnelles, ainsi que de la capacité financière. Même s'il constitue une opportunité de réaliser un meilleur retour sur investissement, le regroupement des infrastructures ne suffit cependant pas à lui seul à dynamiser le développement économique et social rural. Il faut une vision plus large du développement rural qui optimise la coordination et la complémentarité entre les secteurs au-delà du strict domaine des infrastructures – pour lesquelles le regroupement reste un outil essentiel. Tel est le champ d'action du développement territorial.

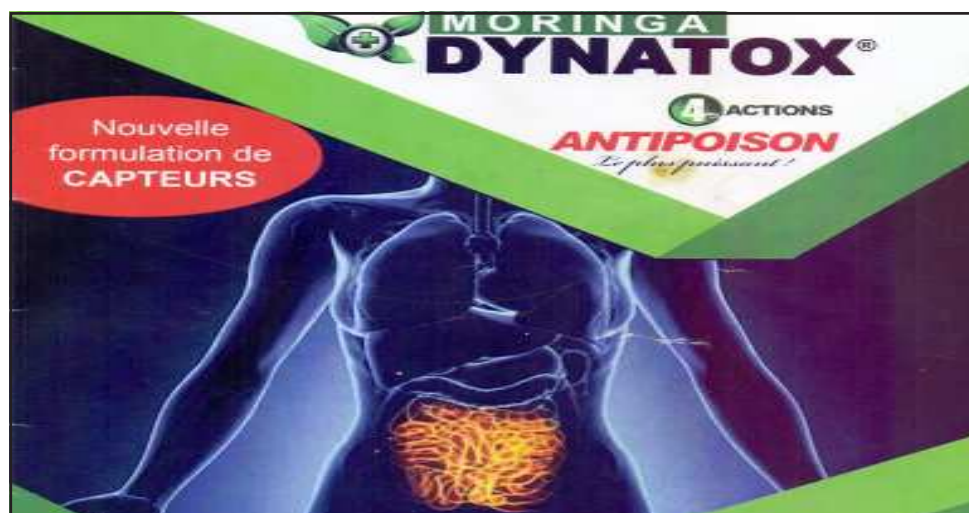
Moringa Dynatox 4 actions, un antipoison sur le marché congolais

Les vertus au pouvoir infini de la plante Moringa viennent, une fois de plus, d'être exploitées. Les victimes de l'empoisonnement peuvent désormais avoir le salut grâce à un des plus puissants antipoisons, invention du Dr. Jean-Claude Roger, expert de la Moringa.

OLIVIER DIOSO

Une nouvelle prouesse technologique, issue de cinq années de recherche d'application et de développement, est accomplie en République démocratique du Congo (RDC). Avec la création de l'un des plus puissants chélateurs, «capteur de toxine». Ce nouveau produit pharmaceutique vient d'être créé par le phytothérapeute et diététicien Dr. Jean-Claude Roger, expert de la Moringa. Sa présentation a eu lieu hier lundi 4 décembre 2017 au cabinet Moringa dans la résidence Victor, sur l'avenue de la Justice, commune de la Gombe à Kinshasa. Cela au cours d'une conférence de presse organisée dans le même cadre.

Il a fait valoir que ce « chélateur est un produit additionnel entièrement naturel issu de la phytothérapie, une composante de quatre éléments savamment dosés afin d'optimiser ses qualités médicinales. Il est « l'antipoison par excellence qui répond aux besoins d'intoxication des femmes et des hommes en Afrique centrale. »



Et de renchérir : « Ce produit sera, sans nul doute, la réponse aux préoccupations du cabinet Moringa à l'orée du 21^{ème} siècle et est à l'avant-garde de tous les antipoisons de sa génération. »

Quatre raisons feront de Moringa Dynatox Antipoison « le produit phare qui capture la toxine, neutralise le poison, protège l'organisme et restaure les cellules touchées », a indiqué le Dr Jean-Claude Roger.

Avant de signaler que le coût de ce produit est de 50 dollars américains. « Prix qui ne coûte pas les yeux de la tête, comme d'aucuns le penseraient », a-t-il fait remarquer, rappelant que la vie n'a pas de prix. Il a justifié ce prix par le fait que ce chélateur contient plusieurs compo-

santes.

Aussi, l'inventeur de Moringa Dynatox Antipoison a-t-il saisi cette occasion pour déplorer le mal congolais, mieux africain, relatif à la négligence de la prévention des maladies et de la pharmacie familiale. En effet, le Dr. Jean-Claude Roger est d'avis qu'au regard de cas d'empoisonnements enregistrés en RDC, cet antipoison devrait faire partie de cette pharmacie.

Par ailleurs, il a fait savoir que la consultation est gratuite. Libre au consultant, a-t-il ajouté, de prendre les produits Moringa, riches en vitamines et nutriments. On le prend en prévention et également en cure d'attaque, mais jamais en phase terminale, au cours de laquelle le médecin se dé-

clare impuissant de sauver la vie humaine.

Conservé à l'abri de la lumière et de la chaleur, ce produit peut être pris « lorsque vous êtes dans un endroit où vous ne faites pas l'unanimité, où l'on ne vous aime pas, dans un terrain hostile où vous pressentez qu'on peut nuire à votre santé », a-t-il indiqué également. Cela, avant 24 heures ou après. Et de poursuivre : « Nous contrôlons la sortie de notre produit. Nous discutons avec la personne qui doit le consommer en lui demandant notamment à quand remontent les premiers symptômes d'empoisonnement. Le problème qui se pose, c'est lorsqu'une personne se croit empoisonnée alors qu'elle a la tuberculose. Elle se trompe ainsi de thérapie et meurt. »

L'inventeur de Moringa Dynatox Antipoison a aussi signalé que le seul point de vente en RDC de ce produit se situe dans l'enceinte du cabinet Moringa. Cela, a-t-il dit, « pour éviter la confusion, les copies de ces médicaments, et de les vendre n'importe quand, n'importe comment et n'importe où. » Avant leur commercialisation, a-t-il poursuivi, tous les produits sont expérimentés, certifiés. Et d'assurer : « Notre société continue d'évoluer de succès en succès. À chaque lancement de nos produits, ces derniers sont bien accueillis. Et les gens viennent nombreux s'en procurer. »

Lutte contre le Sida : les populations de Bumbu et Selembao sensibilisées au dépistage volontaire

LUCIE NGUSTI

« Se faire dépister pour connaître son état sérologique est la meilleure résolution », a déclaré le coordonnateur de l'ONG « Jeunesse espoir », Toussaint Ngoundoli, lors de la manifestation marquant la célébration, le 1^{er} décembre, de la journée mondiale de lutte contre le Sida.

Pour Toussaint Ngoundoli, la plupart des jeunes vivent dans l'ignorance et ne se soucient pas de connaître leur état sérologique. Or, le seul moyen de se rendre compte de son état est de se faire dépister.

À cet effet, MSF, dans le cadre de la campagne Zwa nga bien, lancée le 15 novembre dernier, a organisé le samedi 2 décembre 2017, un concert à l'attention des habitants de Bumbu et Selembao. L'objectif de ce concert est de sensibiliser la population de cette contrée au dépistage volontaire et à bannir la stigmatisation envers les personnes vivant avec le VIH.

Il faut noter que cette activité a été marquée par les témoignages des certains membres de l'association « Jeunesse Espoir » et a fait appel au public à regarder différemment



les Personnes Vivant avec le VIH (PVVs), à travers les voix de Lexus Legal et Sista Becky.

Parmi les personnes qui ont témoigné, figure le coordonnateur de « Jeunesse Espoir » qui a saisi cette opportunité pour faire savoir à la population de Bumbu et Selembao que, malgré son état sérologique, il ne se cache pas. Au contraire, il se met au service de la jeunesse en poussant les jeunes au dépistage volontaire. Car, « être séropositif n'est pas la fin du monde », a-t-il souligné. Toussaint Ngoundoli a affirmé qu'une PVV est comme toute autre personne. Elle peut jouir de tous ses droits sans com-

plexe. « Une PVV a le droit d'étudier, de travailler dans n'importe quelle entreprise », a-t-il dit.

Répondant aux préoccupations de la presse concernant le slogan lancé : « VIH, eza SIDA te », Toussaint Ngoundoli a expliqué que le VIH est un microbe comme tout autre. Tandis que le SIDA, c'est le stade avancé de la maladie. « Vous perdez vos forces, vos anticorps ne répondent plus », a-t-il fait savoir.

UN CONCERT POUR SENSIBILISER

En lien avec la campagne « Zwa nga bien » (Regarde-moi bien), une

campagne de sensibilisation multimédia lancée le 15 novembre dernier pour lutter contre la stigmatisation et pour encourager le public au dépistage. Il faut noter que cette campagne prendra fin le 15 décembre.

MSF en a profité pour organiser un concert qui a eu lieu sur le terrain Regideso à Bumbu et qui a mis en scène les artistes musiciens Lexus Legal et Sista Becky aux côtés des jeunes activistes de l'association « Jeunesse Espoir » pour chanter la chanson-clé de la campagne « Zwa nga bien ».

Signalons que la chanson « Zwa nga bien » chantée au cours du concert, a été inspiré des témoignages de certains membres de l'association « Jeunesse Espoir » et fait appel au public à regarder différemment les Personnes Vivant avec le VIH (PVVs), à travers les voix de Lexus Legal et Sista Becky.

La campagne multimédia permet aux citoyens de poser directement des questions et obtenir des réponses sur le VIH de manière discrète et anonyme à travers les canaux digitaux : Face book, sur la page MSF RD Congo et Twitter @MSF Congo, à travers WhatsApp.

Nord-Kivu : des militaires indexés dans l'évasion de deux criminels présumés à Lubero

Les évasions répétées dans les prisons du Nord-Kivu semblent bénéficier de certaines complicités.

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

L'ONG Cercle international pour la défense des droits de l'homme, la paix et l'environnement (CIDDHOPE) soupçonne des militaires d'avoir facilité l'évasion en prison de deux criminels présumés qui sèment depuis quelques jours la terreur dans certaines localités de Lubero, rapporte Radio Okapi.

Dans un communiqué rendu public dimanche, l'organisation fait savoir que les deux malfrats avaient été interpellés par la population fin octobre et remis à l'armée pour des poursuites.

L'ONG se dit surprise que les deux criminels présumés aient été identifiés par la population comme ceux qui ont attaqué récemment un village de Komandie et pillé plusieurs commerces. CIDDHOPE pense que des militaires sont impliqués dans la fuite de ces deux malfrats de la prison centrale de Lubero où ils étaient détenus en attendant leur procès.

Elle demande à l'auditeur supérieur près la Cour opérationnelle du Nord-Kivu d'enquêter sur une probable évasion de ces malfrats de la prison et de sanctionner sévèrement leurs éventuels complices au sein de l'armée.

Mais de son côté, le porte-parole des opérations Sokala 1 sud dément toute implication des militaires dans la disparition de ces bandits de la prison de Lubero.

A en croire le lieutenant Jules Ngongo, les deux malfrats se sont échappés de cette prison à la suite de l'attaque des Mai-Mai sur cet établissement carcéral, attaque survenue le 12 novembre 2017. Il affirme que l'armée s'emploie à mettre un terme à l'activisme de tous les criminels dans cette zone.

C'est là un fait regrettable quand on sait que le dimanche 11 juin 2017, des assaillants lourdement armés ont violemment attaqué Kangbayi, la prison centrale de la ville de Beni. Onze personnes, dont huit militaires commis à la garde de ladite prison, sont tombés sous le feu des tirs des armes légères et des bombardements des armes lourdes systématiques qui ont permis de briser les verrous et ouvrir le passage aux prisonniers.

DES PERSONNES TRÈS DANGEREUSES

Ainsi, neuf cent-trente de neuf cent soixante-dix prisonniers qui se trouvaient coffrés dans l'édifice de cette prison se sont ressentis libérés, prenant tous le chemin d'évasion. Ces évadés sont pour la plupart des personnes très dangereuses, souvent ayant été arrêtées pour crimes de

massacre des civils dans la région de Beni ou pour complicité dans le dossier des présumés ADF/NALU dont les crimes contre l'humanité ont stimulé l'installation du tribunal militaire actuellement en cours à Beni.

L'attaque contre la prison de Beni, entraînant la libération de tous les criminels redoutables qui s'y trouvaient, est intervenue juste un jour après le même genre de phénomène contre la prison de Matete à Kinshasa, pendant que le souvenir de l'attaque contre la prison centrale de Makala et la libération de ses prisonniers à Kinshasa ainsi que l'organisation de l'évasion des prisonniers au Kongo Central hantait encore les esprits depuis que ces événements se sont produits.

Cependant, contrairement aux cas qui ont précédé, à Beni les complices des criminels dans cette énième tragédie étaient implicitement connus.

Le samedi 10 juin 2017, le général Timothée Munkutu, auditeur militaire, et ministre public au procès qui l'opposait aux présumés ADF à Beni, a effectué une visite peu ordinaire à la prison de Kangbayi de Beni. Puis, le matin de ce dimanche-là, il a pris son vol pour Kinshasa.

Curieusement dans l'après-midi, des assaillants très lourdement armés ont lancé une attaque musclée contre cette prison jusqu'à libérer tous ceux qu'ils avaient besoin de faire évader.

Kasaï Central : trois morts dans un déraillement d'un train de la SNCC

Trois personnes sont mortes dans un déraillement du train de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), samedi 2 décembre matin, au niveau de Bakuakenge, à plus de 200 km de Kananga (Kasaï-Central). L'administrateur du territoire de Demba, Joachin Likaka, dit encore ignorer la cause de cet accident. «Nous étions informé par nos services du poste de péage de Bakuakenge qu'il y a eu déraillement près de la gare à 3 heures du matin. Le bilan faisant état de trois morts dont deux femmes et un enfant qui ont été écrasés par le train. La croix rouge a procédé à l'enterrement quelque temps après», a relaté Joachin Likaka. Il a indiqué que les personnes décédées avaient tenté de sauter avant d'être écrasées par les wagons, d'après le rapport que ces services ont reçu.

Ituri : le véhicule du ministre provincial des Finances bloqué en Ouganda

Le véhicule officiel du ministre des Finances de l'Ituri est bloqué depuis environ une semaine par les autorités ougandaises du district d'Arua. Selon la société civile d'Arua et des sources concordantes, les autorités ougandaises exigent au gouvernement provincial la remise de tous les véhicules volés en Ouganda dont certains se trouveraient en territoire congolais d'Arua. Ce véhicule confisqué du ministre provincial de Finances est entré officiellement au district ougandais d'Arua pour un entretien technique. La police ougandaise est arrivée ensuite au garage pour saisir le véhicule. Les autorités ougandaises exigent au préalable la remise de tous les véhicules volés en Ouganda dont l'un se trouverait au village congolais d'Ondolea à une dizaine de kilomètres d'Ariwara et à Aru-centre.

Mbandaka : la coupure de 10 000 FC de nouveau acceptée sur le marché

La coupure de dix mille Francs congolais (l'équivalent de 6,4 USD) est de nouveau acceptée, depuis dimanche 3 décembre, dans les commerces de Mbandaka en Equateur, et au sein des institutions financières. Cette coupure avait pourtant été refusée pendant deux jours dans cette ville. Mercredi dernier, les commerçants et certaines banques de Mbandaka ont refusé d'effectuer des transactions avec la coupure de 10 000 FC. Ils n'ont pas expliqué les raisons de ce refus, alors que ce billet a cours légal sur toute l'étendue du pays.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Des journalistes violentés à Beni, à Bukavu et à Tshikapa

DONATIEN N. MUPOMPA

L'Observatoire de la Liberté de la presse en Afrique (OLPA), organisation indépendante de défense et de promotion de la liberté de presse, condamne l'interpellation de Delphin Mupanda, Trésor Malu, Emmanuel Elameji, Pierre Tshiabu et de Texas Tshipamba, respectivement journalistes à Radio-Télévision Rwanzururu, à la Voix de l'Université officielle de Semuliki, à radio Okapi/Bukavu, émettant à Beni (Nord-Kivu), à Bukavu (Sud-Kivu), à Notre Chaîne de Radio (NCR) émettant à Tshikapa (Kasaï) dans l'Est et au centre de la République démocratique du Congo (RDC).

Selon cette organisation, Delphin Mupanda de Radio-Télévision Rwanzururu et Trésor Malu de la Voix de l'Université officielle de Semuliki de Beni ont été interpellés le 30 novembre 2017 à 10 heures (heure locale) par des agents de la Police nationale congolaise (PNC/Beni) non loin de l'Institut Kisolokele de Beni.

C'était au moment où ils effectuaient un reportage sur un rassemblement des opposants locaux et des membres du mouvement pro-démocratie Lucha (Lutte pour le changement) qui exigeaient l'organisation des élections et le respect de l'accord politique du 31 décembre 2016. Ils ont été conduits à Pasisi, à 5 km du carrefour central de Beni, après confiscation de leur matériel de travail.

Emmanuel Elameji de radio Okapi/Bukavu a été interpellé le 30 novembre 2017 en début de mati-



née par un officier de police au rond-point Major Vangu dans la commune d'Ibanda à Bukavu, alors qu'il tentait d'effectuer un reportage sur un rassemblement des femmes des partis politiques de l'opposition politique exigeant la tenue des élections dans un bref délai. L'officier de police a confisqué tout ce que le journaliste détenait par devers lui (enregistreur, téléphone et une somme d'argent). Emmanuel Elameji a été accusé d'effectuer un reportage sur un rassemblement interdit par les autorités. Les effets des journalistes confisqués ont été restitués.

EMPÊCHÉS DE FAIRE CORRECTEMENT LEUR TRAVAIL

Pour leur part, Pierre Tshiabu et Texas Tshipamba, journalistes à NCR, ont été interpellés, le 30 novembre 2017, en face du gouvernorat de province, dans la commune de Kanzala par des agents de la PNC/Tshikapa, alors qu'ils voulaient obtenir des informations sur l'arrestation

de quelques opposants politiques locaux. Ils ont été conduits au bureau local de la PNC/Tshikapa où ils ont été privés de liberté pendant une heure, avant d'être relâchés. Les effets des journalistes confisqués (téléphones, dictaphone) ont été restitués.

A Kinshasa, plusieurs journalistes qui ont tenté de couvrir le rassemblement des opposants ont été violemment dispersés par les éléments de police dans la commune de Limete.

De ce qui précède, OLPA condamne ces interpellations des journalistes faites dans le seul but de les empêcher de faire correctement leur travail. Pour OLPA, il s'agit manifestement des atteintes à la liberté de presse garantie par la législation congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Par conséquent, OLPA invite les autorités provinciales et du gouvernement central à favoriser l'exercice de la liberté de presse dans leurs juridictions respectives.

Haut-Katanga : les médecins vétérinaires appelés à faire la promotion de l'AMVC

Les médecins vétérinaires de la province du Haut-Katanga ont été appelés à la promotion et la protection des activités du conseil provincial de l'Association des médecins vétérinaires du Congo (AMVC) de cette province. À cette occasion, le président de l'AMVC/Haut Katanga, Jean Claude Mukadi Kibundu, qui a parlé du fonctionnement du bureau, a épinglé les différentes activités réalisées de janvier à décembre 2017, notamment la construction des installations sanitaires derrière le bureau de l'AMVC et de la faculté de médecine vétérinaire à Lubumbashi, l'organisation de l'atelier sur les termes de références de la revue du curriculum vétérinaire en République démocratique du Congo le premier août 2017 avec un rapport soumis et traité aux assises à Kinshasa où le Haut-Katanga était représenté par l'inspectrice de l'agriculture à Likasi, Dr Elvire Rumbu. Il a profité de l'occasion pour demander aux membres de consentir des sacrifices pour se faire enregistrer au niveau national car sur 302 médecins vétérinaires que compte cette association, seuls 20 sont en règle, soit 6,6% et que les anciens numéros seront invalides après le 31 décembre 2017. Il les a exhortés à s'impliquer dans le bon fonctionnement de l'AMVC en s'acquittant de leurs obligations qui sont les cotisations mensuelles, les cotisations pour les cas de décès pour assister les membres.

VIH : une centaine d'étudiants de l'ISP dépistés à Mwene Ditu

Une centaine d'étudiants de l'Institut supérieur pédagogique (ISP) de Mwene Ditu, dans la province de Lomami, ont été volontairement dépistés vendredi 1^{er} décembre, dans le but de connaître leur état sérologique. C'était lors de la manifestation marquant la célébration, le 1^{er} décembre, de la journée internationale de lutte contre le SIDA. Le dépistage est le résultat d'une campagne de sensibilisation organisée par les ONG Action chrétienne pour le développement intégral (ACDI) et Aide urgente. M. Léon Mukendi, coordonnateur de ACDI a déclaré à l'ACP que cette campagne qui va s'étendre jusque dans les écoles, fait partie des activités pilotées par la structure SANRU/Fonds mondial dans le cadre de la mise en œuvre du programme de lutte contre la discrimination aux Antirétroviraux (ARV), au centre de dépistage volontaire (CDV) et à la charge virale d'ici à 2020.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Des femmes de Lukala et Nioki évaluent leurs expériences sur les bonnes pratiques électorales

L'atelier, dont les travaux se clôturent ce mardi 5 décembre à Kinshasa, devra, dans un premier temps, identifier et analyser les forces ainsi que les faiblesses des femmes des deux dynamiques sur les bonnes pratiques démocratiques et électorales. Avant de consolider et capitaliser les acquis de ces expériences.

BIENVENU IPAN

En atelier depuis hier lundi 4 décembre au centre d'accueil catholique Liloba, à Lemba, des femmes venues de Lukala (province du Kongo Central) et de Nioki (province de Mai-Ndombe) évaluent leurs expériences sur les bonnes pratiques électorales. Ce, en vue de les capitaliser pour servir de guide dans le cadre du projet « *Promotion de la culture démocratique, électorale et participation citoyenne dans les provinces du Kongo Central à Lukala et Mai-Ndombe à Nioki* ».

Le coordonnateur national de la Nouvelle Société civile congolaise (NSCC) et coordonnateur du projet, Jonas Tshiombela, a présenté le projet qui bénéficie de l'appui financier de la coopération suédoise à travers l'ONG Diakonia. Le projet, qui est à sa deuxième année, est consacré essentiellement à plusieurs activités visant à renforcer les capacités des



Les participants en atelier d'échange et de capitalisation de bonnes pratiques démocratiques et électorales entre les dynamiques et cellules spécialisées des femmes de Lukala et de Nioki.

détenteurs des droits.

Parmi les activités déjà réalisées, il y a, entre autres, la formation des observateurs électoraux et éducateurs civiques, la formation de monitoring de violation des droits humains, la formation dans le domaine de protection de l'environnement et le changement climatique.

Il est aussi question de l'organisation de l'atelier d'analyse et de validation du rapport alternatif sur le statut de la femme en milieu rural, de l'organisation de l'atelier d'accompagnement de la femme dans le domaine de la communication politique et accès dans les médias et des missions de plaidoyer pour l'amélioration des statuts des femmes dans le monde rural à Matadi et Inongo, siège des institutions provinciales.

L'atelier poursuit l'objectif général de consolider les acquis du projet, capitaliser et partager les bonnes pratiques démocratiques et électorales à

la base par l'échange d'expériences entre les deux dynamiques et cellules spécialisées de Nioki et de Lukala.

Parmi les objectifs spécifiques poursuivis, il y a ceux d'analyser les forces et faiblesses de deux dynamiques et cellules spécialisées des femmes à Mai-Ndombe (Nioki) et Lukala, au Kongo Central; partager et consolider les bonnes pratiques démocratiques et électorales.

Les vingt-deux organisations locales bénéficiaires directes, les autorités locales, et les médias faisant partie des dynamiques locales et cellules spécialisées des femmes à Nioki comme à Lukala ont été renforcées au cours de cette deuxième année en matière d'intervention et plaidoyer. Ce, en vue de renforcer leur accompagnement de citoyens avec efficacité dans le domaine de l'éducation civique électorale, des droits de l'Homme et la participation politique de la femme au processus électoral.

Maniema : la Société civile réclame une assistance pour les 15 000 déplacés de Bikenge

La Société civile de Bikenge dans la province de Maniema demande une assistance humanitaire urgente en faveur d'environ 15 000 déplacés qui sont installés dans ce territoire depuis le début des conflits armés dans plusieurs parties de la province du Maniema.

Des combats opposent depuis quelques mois miliciens et forces armées de la RDC (FARDC) à Salamabila, Kasongo, Kabambare, Wamaza, Lusangi et Babuyu dans le Maniema. Et d'après la société civile, la plupart des habitants de ces localités et territoires se sont réfugiés dans le territoire de Bikenge, où la situation sécuritaire semble stable. Toujours selon l'organisation citoyenne de Bikenge, l'arrivée de ces déplacés dans le territoire a provoqué la rareté des produits vivriers et la spéculation des prix des produits de première nécessité sur le marché.

Les représentants de la Société civile à Bikenge estiment que l'arrivée de l'aide alimentaire dans le secteur pourra non seulement contribuer à l'accalmie des prix des denrées alimentaires sur le marché mais aussi soulager les déplacés dont la plupart ont fui leurs habitations sans moyens



Les enfants victimes d'incendies des maisons et écoles provoqués par les feux de brousse à Kasongo au Maniema (Photo d'archives, Caritas-Kasongo)

de survie.

La Société civile de Bikenge appelle également à la cessation des combats entre l'armée et les miliciens dans le Sud du Maniema notamment à Kabambare, où selon eux plusieurs écoles ont été fermées et des villages entiers incendiés suite aux combats.

Soixante mille deux cent trente-cinq déplacés ont été recensés, entre juillet et août 2017, dans le territoire de Kabambare, à 400 km de Kindu au Sud-Ouest du Maniema. C'est la conclusion du rapport de la mission conjointe des agences Inter Cluster d'évaluation multisectorielle présentée vendredi 18 août à Kindu. Cette mission

a été effectuée vers la fin du mois de juillet à août. Elle a réuni plusieurs agences et ONG évoluant dans le domaine de l'aide humanitaire et le ministère des Affaires sociales et actions humanitaires.

Les déplacés ont fui les affrontements entre les éléments de la Coalition du peuple pour la souveraineté du Congo (CPSC), ceux des Anges pour la Libération de l'esclavage de Salamabila (Malaïka) et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), respectivement sur l'axe Lulimba-Misisi-Nyange (dans le territoire de Fizi, SK) et à Salamabila.

Quatorze mille quatre cents personnes se sont déplacées et ont fui, se dirigeant vers les localités de Ndundundu (10 km au Nord), Maniema, Kazabu et Sombe, situées à 9, 15 et 25 km à l'Est. Tandis qu'une autre partie se dirige vers Lusangi, Kibangula au sud, et petit groupe vers Kongolo.

Ces déplacés internes s'ajoutent au 45 835 autres qui se sont déplacés depuis le début du mois de juillet 2017, en raison des exactions attribuées aux groupes armés (Malaïka et Yakotumba).

ACP/LP

RD Congo : des rebelles ont été recrutés pour réprimer les manifestations

Au moins 62 personnes ont été tuées en décembre 2016 pendant les manifestations à travers le pays lorsque Kabila a refusé de quitter ses fonctions à l'issue de ses deux mandats autorisés par la Constitution. (Bruxelles)

Des officiers supérieurs des forces de sécurité en République démocratique du Congo ont mobilisé plus de 200 anciens combattants rebelles du M23 venant des pays voisins pour étouffer les manifestations contre le président Joseph Kabila en décembre 2016, a déclaré Human Rights Watch dans un rapport publié aujourd'hui. Kabila a depuis renforcé sa mainmise sur le pouvoir et a reporté les élections, ce qui suscite l'inquiétude de voir les manifestations prévues faire l'objet à nouveau de violences et de répression.

Le rapport de 78 pages intitulé « 'Mission spéciale' : Recrutement de rebelles du M23 pour réprimer les manifestations en République démocratique du Congo » décrit, preuves à l'appui, comment les forces de sécurité congolaises ainsi que des combattants du M23 recrutés en Ouganda et au Rwanda ont tué au moins 62 personnes et arrêté des centaines d'autres pendant les manifestations à travers le pays entre le 19 et le 22 décembre, lorsque Kabila a refusé de quitter ses fonctions à l'issue de ses deux mandats autorisés par la Constitution. Des combattants du M23 ont patrouillé dans les principales villes de la RD Congo, procédant à des arrestations ou tirant sur des manifestants ou toute autre personne semblant constituer une menace pour le président.

« Les opérations clandestines de recrutement de combattants appartenant à un groupe armé violent pour réprimer toute résistance montrent jusqu'où le président Joseph Kabila et sa coterie sont capables d'aller pour rester au pouvoir », a indiqué Ida Sawyer, directrice pour l'Afrique centrale à Human Rights Watch et co-auteure du rapport. « Les autorités congolaises devraient mettre un terme au recours illégal à la force contre les manifestants et autoriser les activités politiques pacifiques des ac-



Npm : des rebelles du M23 à Rumangabo au Nodr-Kivu (Photo HWR)

tivistes et de l'opposition politique. » Des policiers congolais passent à côté d'une barricade en feu lors de manifestations à Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo, le 20 décembre 2016.

Les conclusions du rapport s'appuient sur plus de 120 entretiens, y compris avec des victimes d'abus, des membres des familles des victimes, des témoins, des activistes locaux, neuf officiers des forces de sécurité congolaises, des responsables du gouvernement et de l'ONU, des diplomates ainsi que 21 combattants, commandants et leaders politiques du M23. Human Rights Watch a mené des recherches sur le terrain à Kinshasa, à Goma et à Lubumbashi en RD Congo, en Ouganda, au Rwanda et à Bruxelles, en Belgique, entre décembre 2016 et novembre 2017.

Entre octobre et début décembre 2016, alors que la pression publique sur Kabila s'intensifiait, des officiers supérieurs des forces de sécurité congolaises ont recruté des combattants du M23 dans des camps militaires et de réfugiés en Ouganda et au Rwanda voisins. De nombreux combattants y étaient basés depuis

la défaite du groupe armé dans l'est de la RD Congo en novembre 2013.

Après avoir été transférés en RD Congo, les combattants du M23 ont été déployés dans la capitale, Kinshasa, ainsi qu'à Goma et à Lubumbashi. Les forces de sécurité leur ont donné des uniformes neufs et des armes et les ont intégrés dans la police, l'armée et la Garde républicaine, le détachement de la sécurité présidentielle. Des officiers de l'armée congolaise – dont bon nombre étaient issus de rébellions précédentes soutenues par le Rwanda et avaient ensuite été intégrés dans l'armée congolaise – se sont occupés d'eux, les ont bien payés et leur ont fourni un logement et de la nourriture. Pour protéger le président et étouffer les manifestations, les combattants du M23 ont reçu des ordres explicites d'utiliser la force létale, y compris « à bout portant » si nécessaire.

« De nombreux combattants du M23 ont été déployés pour faire la guerre à ceux qui voulaient menacer le maintien au pouvoir de Kabila », a raconté un combattant du M23 à Human Rights Watch. Un autre a expliqué : « Nous avons reçu l'ordre de

tirer immédiatement à la moindre provocation des civils. »

Les officiers congolais ont renvoyé les combattants du M23 recrutés en Ouganda et au Rwanda à la fin du mois de décembre 2016 et au début du mois de janvier 2017. Beaucoup ont été à nouveau conduits en RD Congo entre mai et juillet et ont été envoyés à Kisangani dans le nord-est du pays, présumément pour préparer des « opérations spéciales » ou des « missions spéciales » afin de répondre à toute menace contre le maintien au pouvoir de Kabila.

Suite aux violences de décembre 2016 et face à la pression internationale croissante, la coalition de Kabila au pouvoir a conclu, le 31 décembre, un accord de partage du pouvoir avec la principale coalition d'opposition sous la médiation de l'Église catholique. L'accord dit de la Saint-Sylvestre appelait à la tenue d'élections présidentielles avant la fin décembre 2017 et incluait l'engagement clair que Kabila ne briguerait pas un troisième mandat ou ne modifierait pas la Constitution. Cependant, la coalition au pouvoir en RD Congo n'a pas organisé d'élections ni mis en œuvre les mesures de désescalade prévues par l'accord.

Le 5 novembre, peu après que l'ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU, Nikki Haley, s'est rendue en RD Congo et a appelé Kabila à organiser des élections d'ici la fin de l'année 2018, la commission électorale de RD Congo (CENI) a publié un calendrier électoral qui fixe la date du 23 décembre 2018 pour des élections présidentielles, législatives et provinciales, soit plus de deux ans après la fin des deux mandats de Kabila. La CENI a également cité de nombreuses « contraintes » financières, logistiques, légales, politiques et sécuritaires qui pourraient avoir un impact sur le calendrier.

« Mission spéciale »

Recrutement de rebelles du M23 pour réprimer les manifestations en RDC

L'opposition politique et des groupes de la société civile ont dénoncé ce calendrier comme étant, simplement, une nouvelle manœuvre dilatoire afin d'étendre la présidence de Kabila de manière inconstitutionnelle. Ils ont appelé au retrait de Kabila avant la fin de l'année 2017 et à l'organisation d'une transition sans Kabila. Celle-ci devrait être menée par des personnes qui ne pourraient pas être candidats aux futures élections, ont-ils indiqué, et devrait avoir pour objectif principal d'organiser des élections crédibles, de restaurer l'ordre constitutionnel et de permettre un nouveau système de gouvernance où les droits fondamentaux soient res-

pectés.

« Le refus de Kabila de quitter ses fonctions comme l'exige la Constitution a plongé la RD Congo dans une crise politique, économique et des droits humains, qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour la région », a conclu Ida Sawyer. « Pour éviter que la situation déjà explosive ne dégénère, les partenaires régionaux et internationaux de la RD Congo devraient faire pression sur Kabila pour qu'il se retire afin de permettre l'organisation d'élections pacifiques et crédibles. »

L'AFD et le gouvernement gabonais parapent un appui budgétaire de 225 millions d'euros pour la période 2017-2019

Dans le cadre de l'appui au plan de relance économique, le gouvernement gabonais et l'Agence française de développement (AFD) ont procédé ce 1er décembre 2017, à la signature d'une convention de financement pour la mise en place d'un prêt de soutien budgétaire triennal (2017-2019). Le prêt consenti servira notamment à l'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs ainsi qu'à la mise en œuvre des réformes des finances publiques, définies avec le FMI. En 2018, une partie du financement pourra être ciblée sur un programme d'assistance technique à la mise en place de ces réformes. En clair, sur la période concernée, l'AFD pourra octroyer à la République gabonaise trois tranches annuelles de 75 millions d'euros, soit un montant total de 225 millions d'euros. Chaque tranche fera l'objet d'un accord préalable d'octroi de crédit spécifique. La première tranche sera décaissée avant la fin de l'année 2017. L'octroi des tranches en 2018 et 2019 se fera sur les bases des conclusions de missions par le ministère français de l'Economie et l'AFD. Les missions porteront une attention particulière au suivi de l'apurement des arriérés de l'Etat et à la mise en place des réformes des finances publiques.

Tunisie : 12 000 hectares de terres domaniales occupées anarchiquement dans le viseur de l'Etat

Le ministre tunisien des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières, Mabrouk Korchid (photo), a annoncé que 12 mille hectares de terrains domaniaux sont encore occupés illégalement par des particuliers. C'est ce que rapporte Radio Med. Le responsable, qui s'exprimait devant l'Assemblée des Représentants du Peuple, le parlement tunisien, au cours d'une séance plénière, a réaffirmé la détermination de l'exécutif à ramener ces surfaces dans le giron de l'Etat. Cette annonce intervient dans un contexte de volonté affichée du gouvernement tunisien de reprendre en main l'exploitation des biens appartenant à l'Etat. Le cadre légal est, à cet effet, en pleine réforme, avec l'étude d'un projet de Code des biens publics « qui vise à rassembler et améliorer les textes de loi relatifs à l'organisation et la gestion des biens de l'Etat ».

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Le groupe français Suez construit une usine de production d'eau potable au Cameroun

Le groupe français Suez vient d'annoncer qu'il va construire, pour le compte du consortium chinois Sinomach-Cmec, l'usine de production d'eau potable sur le fleuve Sanaga, dans la région du Centre du Cameroun.

Concrètement, explique le groupe français, Suez se chargera «des études d'ingénierie de l'usine de traitement, de la fourniture d'équipements, de la supervision du montage de l'usine et de sa mise en service», en plus de la formation du personnel camerounais. «Nous sommes fiers de ce partenariat établi avec les autorités camerounaises, Sinomach-Cmec et Eximbank of China, pour proposer la solution technique et financière la plus adaptée aux besoins en eau potable des habitants de Yaoundé [la capitale camerounaise, Ndlr]. Ce projet constitue une référence significative pour le groupe en Afrique...», a déclaré Marie-Ange Debon (photo), DGA du groupe Suez en charge de la division internationale.

Dans le cadre de ce contrat de sous-traitance avec le consortium formé par China Machinery Engineering Corporation (Cmec) et l'entreprise publique chinoise Sinomach, le groupe Suez encaissera 43 millions d'euros (un peu plus de 28 milliards FCfa). Les travaux seront réalisés en 36 mois. Ce projet financé par Eximbank of



China permettra de répondre aux besoins en eau potable des populations de la capitale camerounaise, grâce à la construction d'une usine de production d'une capacité de 300 000 m3/jour.

Cette capacité représente trois fois celle de l'usine d'Akomnyada (également construite par Suez) qui est, pour l'heure, la plus grande infrastructure destinée à approvisionner la capitale camerounaise en eau potable. Pour rappel, depuis 2012, année de lancement par le gouvernement camerounais d'un vaste programme de construction des infrastructures, la

Chine est devenue le premier investisseur étranger dans ce pays d'Afrique centrale, éclipçant ainsi un long règne des entreprises françaises.

Mais, au sortir d'une audience au ministère de l'Energie et de l'Eau en octobre 2016, le nouvel Ambassadeur de France au Cameroun, Gilles Thibault, avait clairement annoncé que «plus que par le passé, la France entend être plus présente qu'elle ne l'a été pour la mise en œuvre d'infrastructures énergétiques et hydrauliques» au Cameroun.

AGENCE ECOFIN/LP

Top 10 des pays ayant le meilleur environnement entrepreneurial en Afrique

La Tunisie est le premier pays africain en matière de qualité de l'environnement entrepreneurial, révèle l'Indice global de l'entrepreneuriat (GEI). Cet indice s'appuie sur l'analyse de 14 axes jugés déterminants dans la qualité de l'environnement entrepreneurial.

Ainsi, le pays nord-africain doit essentiellement son score global (42,4/100) à la disponibilité des capitaux privés et publics (le capital-risque) qui est créditée d'un score de 70/100. La capacité à développer de nouveaux produits et à intégrer de nouvelles technologies représente aussi un atout majeur pour le pays du Jasmin. Selon le rapport, la qualité du capital humain aussi bien dans les affaires que dans le domaine des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) en Tunisie, dépasse la moyenne de 50/100.

Toutefois, révèle le document, les entrepreneurs tunisiens ont une forte aversion pour le risque. Ce manque de risque est surtout alimenté par l'instabilité politique. Dans le box des facteurs de contre-performance qui entament la qualité de l'initiative entrepreneuriale en Tunisie, la compétitivité et la capacité pour le secteur



privé à concurrencer le marché international, tiennent une place prépondérante.

Au niveau du classement mondial, la Tunisie occupe la 40e place,

suivie du Botswana (52e avec un score de 34,9 sur 100), deuxième pays africain dans le classement.

AGENCE ECOFIN/LP

Classement Afrique, selon la qualité de l'environnement entrepreneurial

Tunisie (42,4 sur 100)
Botswana (34,9 sur 100)
Afrique du Sud (32,9 sur 100)
Namibie (31,1 sur 100)
Maroc (29,2 sur 100)

Egypte (25,9 sur 100)
Algérie (24,7 sur 100)
Rwanda (21,5 sur 100)
Ghana (21 sur 100)
Nigéria (19,7 sur 100)

Zimbabwe: le nouveau président appelle à l'«unité» pour relancer l'économie

Le nouveau président du Zimbabwe Emmerson Mnangagwa a appelé les Zimbabwéens «à l'unité» pour «relancer l'économie» de leur pays.

Le nouveau président du Zimbabwe Emmerson Mnangagwa a appelé la population du pays «à l'unité» pour «relancer l'économie» de son pays en ruines après le règne de Robert Mugabe, lundi au cours de la prestation de serment de son gouvernement. « Je veux qu'ils (les Zimbabwéens) soient unis, nous devons relancer l'économie », a déclaré le président au palais présidentiel. « Je pense que mon équipe va relever le défi », a-t-il renchéri, ajoutant que son équipe avait pour mission « de finir le mandat du président précédent pour une période de six à sept mois ».

Emmerson Mnangagwa, ancien proche de Robert Mugabe, a été investi chef de l'État le 24 novembre, trois jours après la démission de l'homme fort du pays pendant trente-sept ans.

Mugabe, âgé de 93 ans, a été contraint d'abandonner le pouvoir sous la pression de l'armée, qui avait pris le contrôle du pays mi-novembre, de la rue et de son parti, la Zanu-PF. Les militaires étaient intervenus pour barer la route à la Première Dame, Grace Mugabe, qui ne cachait plus ses ambitions de remplacer le moment venu son époux, à la santé fragile.

Le principal défi du nouveau chef de l'État consiste à relancer l'économie, en crise depuis une funeste ré-



Le nouveau président du Zimbabwe Emmerson Mnangagwa (Photo/AFP).

forme agraire lancée au début des années 2000. Plus de 90% de sa population est officiellement au chômage et le pays manque cruellement de liquidités. Dans un souci de ramener de l'argent frais au Zimbabwe, le président Mnangagwa a lancé la semaine dernière un ultimatum de trois mois aux entreprises et aux particuliers pour rapatrier tous les capitaux illégalement sortis du pays. M. Mnangagwa est vivement critiqué pour avoir nommé des militaires et des membres de la vieille garde de Robert Mugabe dans

son gouvernement, des mesures qui pourraient refroidir les ardeurs des investisseurs.

Les militaires retenus dans la nouvelle équipe ont notamment un passé extrêmement sulfureux.

Le général Sibusiso Moyo, qui occupe le portefeuille des Affaires étrangères, est cité dans un rapport de l'ONU sur le pillage des ressources de la République démocratique du Congo (RDC). Le nouveau ministre de l'Agriculture, le général Perence Shiri, dirigeait lui la tristement célèbre unité formée en Corée du Nord qui a causé quelque 20.000 morts pendant les opérations de répression ordonnées par Robert Mugabe dans la région de Matabeleland (ouest) dans les années 80.

Ces officiers ont officiellement pris leur retraite de l'armée pour entrer au gouvernement. « Ils sont tous les deux à la retraite », a déclaré à l'AFP le secrétaire permanent du ministère de l'Information, George Charamba. « Vous ne pouvez servir deux plateformes à la fois », a-t-il ajouté. « J'ai toujours voulu être un soldat mais j'accepterai n'importe laquelle des missions qui me sera donnée par le parti », avait indiqué le général Shiri à la presse en prenant ses fonctions au ministère de l'Agriculture. Des élections présidentielle et législatives sont prévues d'ici août 2018 au Zimbabwe. La Zanu-PF a désigné M. Mnangagwa comme son candidat à la fonction suprême.

AFP/LP

Attentat du 14 octobre en Somalie: un nouveau bilan porte sur 512 morts

L'attentat le plus meurtrier de l'histoire de la Somalie a fait jusqu'à 512 morts, le 14 octobre dernier, lorsqu'un camion piégé a explosé à Mogadiscio, a annoncé samedi un comité travaillant sur les victimes de cette attaque.

Le dernier bilan publié fin octobre faisait état de 358 morts. Cet attentat n'a pas été revendiqué, mais les autorités n'ont aucun doute que les shebab sont derrière cette attaque.

Le nombre de personnes touchées par cet attentat est «de 869 dont 512 sont décédées, 295 blessées. Il y a 70 autres personnes pour lesquelles nous ne savons pas si elles sont mortes ou portées disparues», a déclaré samedi à l'AFP Abdulahi Mohamed Shirwac, président du comité des opérations d'urgence en Somalie.

Ce comité, composé de onze membres, avait été mis en place en octobre suite à l'attentat qui a ensanglanté Mogadiscio. Les shebab, affiliés à Al-Qaïda, contrôlent toujours de vastes zones rurales. Ils mènent sou-



L'attentat le plus meurtrier de l'histoire de la Somalie a fait jusqu'à 512 morts, le 14 octobre dernier, lorsqu'un camion piégé a explosé à Mogadiscio

vent des attaques notamment contre les hôtels et les restaurants de la capitale.

Les Etats-Unis ont intensifié leurs opérations en Somalie ces dernières semaines, accélérant notablement le rythme de leurs attaques de drones contre les islamistes locaux, les shebab et les jihadistes du groupe Etat islamique (EI).

Ces frappes sont désormais quasi-quotidiennes.

Fin mars, le président américain Donald Trump avait étendu les pou-

voirs donnés aux militaires américains pour mener des frappes dans ce pays de la Corne de l'Afrique miné par la guérilla des shebab, qui ont juré la perte du fragile gouvernement central soutenu par la communauté internationale et par les 22.000 hommes de la force de l'Union africaine (Amisom).

Depuis, le Pentagone a élargi sa lutte contre l'EI à tous les pays où ses combattants peuvent trouver refuge.

AFP/LP

Présidentielle de 2019 au Nigeria: un ancien vice-président retourne dans l'opposition

Un ancien vice-président du Nigeria, Atiku Abubakar, a annoncé dimanche qu'il «revenait à la maison», et retournait dans son parti d'origine, aujourd'hui dans l'opposition, un premier pas avant de briguer la magistrature suprême en 2019, a rapporté l'AFP. « J'ai quitté le PDP (Parti démocratique populaire, sous lequel il avait été nommé vice-président) il y a quatre ans, car je pensais qu'il n'était pas en adéquation avec mes principes d'égalité, de démocratie et de justice sociale », a-t-il annoncé dans une vidéo en direct diffusée sur sa page Facebook. M. Abubakar, qui seconda Olusegun Obasanjo à la présidence du pays de 1999 à 2007, avait quitté le parti au pouvoir pour participer à la création de l'APC (All progressives congress) en février 2013, parti qui a porté à la présidence l'actuel chef d'Etat, Muhammadu Buhari, lors de la dernière élection de 2015. « Aujourd'hui, je reviens à la maison, dans le PDP, car il est clair (...) que l'APC n'a pas résolu les problèmes et qu'il a déçu les Nigériens », a-t-il ajouté, précisant qu'il avait fait le choix d'internet pour s'adresser en priorité à la jeunesse.

Manifestations au Togo: la mobilisation de l'opposition ne faiblit pas

L'opposition togolaise était dans la rue samedi 2 décembre pour réclamer le départ du président Faure Gnassingbé, a rapporté l'AFP. Malgré les incessants contacts des chefs d'Etat de la sous-région pour un dialogue qui sorte le Togo de la crise, la mobilisation ne faiblit pas. Une fois encore, samedi, les manifestants étaient dans les rues de Lomé et dans certaines villes du pays. La mobilisation ne faiblit pas. La coalition des 14 partis d'opposition a encore fait le plein, samedi. Les organisateurs estiment que la marche a réuni 600 000 personnes dans les rues de Lomé. Cette journée d'action était la troisième de la semaine et la dix-septième depuis le 19 août, quand des manifestations organisées par un petit parti de l'opposition dans plusieurs villes du pays avaient tourné à l'affrontement avec les forces de l'ordre. Dans la déclaration sanctionnant la longue marche, l'opposition félicite les manifestants : « Grâce à votre détermination, le pouvoir est contraint de négocier, de libérer quelques manifestants ». Des actions d'apaisement certes, mais c'est insuffisant, selon les organisateurs de la manifestation.

UNE SÉLECTION DE LA RÉDACTION

Catalogne: quatre dirigeants séparatistes restent en prison, cinq en exil

La justice espagnole a refusé, hier lundi, la liberté provisoire à quatre dirigeants séparatistes poursuivis pour leur rôle dans la tentative de sécession de la Catalogne.

La justice espagnole a refusé lundi la liberté provisoire à quatre dirigeants séparatistes poursuivis pour leur rôle dans la tentative de sécession de la Catalogne tandis que leur chef exilé à Bruxelles tentait d'éviter d'être renvoyé en Espagne.

La décision de la justice espagnole est tombée à quelques heures du lancement officiel de la campagne pour les élections régionales du 21 décembre en Catalogne, convoquées par Madrid en réponse à la proclamation d'indépendance de cette riche région du nord-ouest de l'Espagne.

Le juge d'instruction de la Cour suprême espagnole a décidé lundi de maintenir en détention provisoire le vice-président catalan destitué Oriol Junqueras et trois autres inculpés, et de libérer sous caution six autres anciens «conseillers» (ministres) de l'exécutif catalan. Junqueras, l'ancien «conseiller» (ministre) de l'Intérieur Joaquim Forn et les chefs des associations sé-

paratistes ANC, Jordi Sanchez (qui a démissionné depuis), et Omnium Cultural, Jordi Cuixart, resteront en prison en raison du «risque de récidive», selon un communiqué de la cour.

Les six autres dirigeants détenus pourront être remis en liberté moyennant paiement d'une caution de 100.000 euros chacun, a décidé le juge d'instruction. Entretemps, le président déchu Carles Puigdemont, et quatre autres membres de l'ancien exécutif catalan qui s'étaient exilés en Belgique pour échapper aux poursuites ont retrouvé lundi à Bruxelles le juge chargé de statuer sur les mandats d'arrêt européens émis à leur encontre par Madrid.

Tous sont poursuivis pour avoir participé au processus de sécession de la Catalogne qui a débouché le 27 octobre sur une proclamation unilatérale de la «République catalane».

Le gouvernement espagnol avait répondu immédiatement en plaçant la région sous tutelle, destituant le gouvernement régional et dissolvant le Parlement pour convoquer un nouveau scrutin à la fin du mois.

Douze des quatorze membres du gouvernement déchu sont candi-

dates aux élections, dont M. Puigdemont qui prétend en cas de victoire être rétabli comme «président légitime» de l'exécutif catalan.

CAMPAGNE CONTRE LA 'RÉPRESSION

Le maintien en prison d'Oriol Junqueras, dont le parti Esquerra Republicana Catalana (ERC, gauche républicaine) est donné gagnant dans les sondages, et des trois autres inculpés devrait dominer la campagne.

En effet, ERC, la liste de M. Puigdemont Junts per Catalunya et le petit parti d'extrême gauche de la CUP font campagne séparément mais se rejoignent pour réclamer la libération des «prisonniers politiques» et dénoncer la «répression» de l'Etat.

A Bruxelles, les cinq ex-dirigeants visés par un mandat d'arrêt européen (MAE), qui ont fui en Belgique le 30 octobre, dénoncent un «procès politique» par la voix de leurs avocats belges. Lundi, ils ont retrouvé pour l'étape des plaidoiries le juge unique de la chambre du conseil néerlandophone qui doit statuer sur leur sort. La décision du juge est attendue «dans huit à dix jours» selon leurs avocats qui ont annoncé

que, quelle qu'elle soit, ils épuiseront toutes les voies de recours pour rester en Belgique, au moins au-delà du 21 décembre, date des élections régionales.

Ils continueront donc à faire campagne à distance et M. Puigdemont, qui a multiplié les interviews depuis son exil, devait apparaître sur un écran lors d'un meeting de ses partisans lundi soir à Barcelone. Le gouvernement conservateur de Mariano Rajoy espère que le scrutin dégagera une majorité opposée à l'indépendance mais les sondages restent très serrés et le résultat imprévisible.

Aux dernières élections en 2015, les indépendantistes avaient remporté la majorité absolue des sièges au Parlement régional, avec 47,8 % des voix. Les derniers sondages les créditent de 45 à 46% des intentions de vote et, selon certaines projections, ils pourraient perdre leur majorité en sièges.

«Cela se décidera dans les derniers trois jours de la campagne, quand les gens se décident vraiment», a estimé Gabriel Colomé, professeur de Sciences politiques à l'Université autonome de Barcelone.

AFP/LP

Trump met la dernière main à sa décision à hauts risques sur Jérusalem

Donald Trump met la dernière main à sa décision sur un éventuel déménagement de l'ambassade des Etats-Unis de Tel-Aviv vers Jérusalem, qui serait considéré par les Palestiniens comme un coup fatal au processus de paix, a annoncé son proche conseiller Jared Kushner.

Le président américain «analyse encore de nombreux faits et quand il aura pris sa décision c'est lui qui voudra l'annoncer», a déclaré dimanche le gendre du milliardaire républicain lors de sa première intervention publique sur la politique américaine au Proche-Orient. «*Et il fera en sorte de l'annoncer au bon moment*», a-t-il ajouté lors du «Saban Forum» organisé par le think tank Brookings Institution à Washington. Théoriquement, selon le département d'Etat américain, le président doit décider d'ici lundi s'il renouvelle, comme l'ont fait —tous les six mois— tous ses prédécesseurs et lui-même une première fois en juin, une clause dérogatoire à la loi qui impose, depuis 1995, d'installer l'ambassade à Jérusalem. Ou alors s'il donne son feu vert à ce déménagement, comme il l'a promis durant sa campagne.

Mais selon plusieurs médias américains, Donald Trump pourrait attendre mercredi pour prononcer un discours sur le sujet — une échéance qui n'a pas été démentie par Jared Kushner.

Des informations contradictoires ont circulé ces dernières semaines, mais plusieurs observateurs s'attendent à ce qu'il déclare Jérusalem capitale d'Israël,

sans forcément aller jusqu'à y transférer immédiatement la mission diplomatique américaine. Une décision symbolique, mais explosive: selon le porte-parole du président palestinien Mahmoud Abbas, elle «détruirait le processus de paix» que Donald Trump se dit pourtant déterminé à relancer — tâche colossale confiée à Jared Kushner.

FANATISME ET VIOLENCE

Les Etats-Unis risquent de se «disqualifier» en tant que médiateurs, a prévenu le secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) Saëb Erekat, tandis que les islamistes du Hamas ont menacé d'une «nouvelle Intifada». «*Rien ne justifie cette décision (...) Cela ne servira pas la paix et la stabilité, au contraire cela nourrira le fanatisme et la violence*», a mis en garde le chef de la Ligue arabe Ahmed Abul Gheit. Ce déménagement «*bénéficiera à une seule partie, le gouvernement israélien qui est contre la paix*», a-t-il ajouté.

La Jordanie, gardienne des lieux saints musulmans de Jérusalem et liée à l'Etat hébreu par un traité de paix conclu en 1994, a elle aussi mis en garde contre une «démarche aux conséquences graves» qui risque, selon elle, de «*torpiller les efforts de paix et entraîner la région vers l'escalade*», selon des propos du ministre des Affaires étrangères Aymane Safadi rapportés par l'agence officielle Petra.

Israël considère la Ville sainte



comme sa capitale «éternelle et réunifiée», mais les Palestiniens estiment que Jérusalem-Est doit être la capitale de l'Etat auquel ils aspirent. Ce qui fait de son statut l'un des nœuds les plus épineux du conflit. La communauté internationale n'a jamais reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël, ni l'annexion de sa partie orientale conquise en 1967.

Mahmoud Abbas a tenté dimanche de mobiliser la communauté internationale pour peser sur la décision américaine. Il s'est entretenu notamment avec ses homologues français Emmanuel Macron et turc Recep Tayyip Erdogan, «*pour leur expliquer les dangers que comporterait toute décision de transférer l'ambassade*» ou reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Donald Trump a récemment expliqué vouloir «donner sa chance» à la paix «avant de penser à déménager l'ambassade à Jérusalem». Mais son vice-président Mike Pence, attendu mi-décembre à Jérusalem, vient de réaf-

firmer que le transfert était «sérieusement envisagé».

La décision présidentielle va-t-elle donc handicaper Jared Kushner? Le mari d'Ivanka Trump, âgé de 36 ans et dont la parole publique est rare, a pris soin dimanche d'en dire le moins possible sur sa stratégie pour réussir là où toutes les administrations américaines ont échoué: la paix entre Israéliens et Palestiniens. «*Nous pensons qu'on peut y arriver*», a-t-il seulement assuré, vantant une équipe soudée qui parvient à imposer le silence radio sur ses intentions, alors que le président Trump s'est même gardé pour l'instant de soutenir la solution à deux Etats, c'est-à-dire la reconnaissance d'un Etat palestinien coexistant avec Israël.

Il n'a pas davantage précisé quand un plan de paix serait présenté. Celui qui a noué des relations étroites avec le prince héritier d'Arabie saoudite Mohammed ben Salmane a toutefois laissé entendre qu'il entendait s'appuyer sur les autres acteurs arabes de la région. «*La dynamique régionale a un rôle important qui recèle des opportunités*», car «*de nombreux pays veulent la même chose, des opportunités économiques et la paix pour leur peuple*», a-t-il expliqué. «*Ils regardent les menaces régionales et je pense qu'ils voient qu'Israël, leur ennemi traditionnel, est en fait devenu un allié naturel pour eux*», a-t-il ajouté, évoquant un front commun contre l'Iran chiite ou la menace jihadiste.

AFP/LP

FÉCOFA : l'assemblée électorale annoncée pour le 23 décembre

La Fédération congolaise de football association (FECOFA) tiendra son assemblée générale électorale le 23 décembre à Kinshasa. Le dépôt des candidatures au secrétariat de la Commission électorale aux différents postes se fait du 5 au 12 décembre 2017.



La Fédération congolaise de football association (FECOFA) tiendra son assemblée générale électorale le 23 décembre 2017, à Kinshasa.

Dans un communiqué de presse, publié mercredi 29 novembre, le secrétariat de cette fédération a dévoilé le calendrier électoral, appelant les candidats désireux de briguer un poste au sein de son comité exécutif à remplir certains critères.

En effet, selon le communiqué de presse, le candidat doit remplir ces critères : « être de nationalité congolaise ; justifier des connaissances suffisantes dans le domaine du football ; n'avoir pas été frappé d'une sanction pénale d'au moins 6 mois coulée en force de chose jugée pour faute contre la morale ou le droit commun ; avoir été membre du Comité exécutif de la FECOFA, du Comité de gestion de la LINAFOOT, de la Ligue natio-

nale de football des Jeunes, du Comité d'une ligue provinciale ; n'avoir pas fait l'objet d'une sanction d'exclusion, de révocation ou de radiation prononcée par l'Assemblée générale de la FECOFA, d'une ligue nationale ou provinciale, d'une entité subdélégitaire ou d'un groupement d'intérêt du football.

Toutefois, toute personne ayant bénéficié d'une mesure de grâce ou de réhabilitation qu'après avoir passé deux années de conduite irréprochable ; ne pas être membre d'un comité d'une autre fédération sportive ; être proposé par au moins un membre de la FECOFA ».

Par ailleurs, le dépôt des candidatures au secrétariat de la Commission électorale aux différents postes se fera du 5 au 12 décembre 2017.

Cette assemblée électorale intervient quatre ans après celle organisée le 24 mai 2013

à Kindu, dans la province du Maniema. L'unique candidat à la tête de la FECOFA à l'époque, Constant Omari, avait recueilli toutes les voix des 32 électeurs présents. Il était réélu pour un mandat de 4 ans. Avec lui, cinq vice-présidents étaient également reconduits.

L'ancien président de la Ligue de football de Kinshasa, José Dayoni n'était pas élu. Il assurait à l'époque l'intérim de Laurent N'Kuim Lay, décédé en cours de mandat, à la troisième vice-présidence de la Fecofa.

A l'issue de l'assemblée électorale de 2013, le Comité Exécutif de la Fecofa était composé de : Président: Constant Omari ; 1er Vice-président: Donatien Tshimanga ; 2e Vice-président: Jean-Didier Massamba ; 3e Vice-président: Kassongo Makamba Kant ; 4e Vice-président: Bodembe Bokanianga ; 5e Vice-président: Tambwe Lubamba ; 6e Vice-président: Théobald Binamungu.

Cinq personnes étaient élues comme membres du comité. Il s'agissait de Samuel Sita Landu ; Dismas Bisimwa ; Munda Kapambwe ; Nonga Ossangoo ; Charles Mputu.

R.O/LP

Foot : la fédération camerounaise licencie Broos

La fédération camerounaise de football a mis fin à sa collaboration avec l'entraîneur belge, Hugo Broos.

L'année même où il a offert au Cameroun son cinquième titre continental, Hugo Broos a été prié de rendre son tablier. Le technicien belge s'est

place de leur groupe qualificatif, derrière le Nigeria et la Zambie.

Broos (65 ans) ne devrait pas avoir trop de difficultés pour rebondir ailleurs, lui qui entraîne depuis vingt-neuf ans déjà et qui a exercé dans cinq pays différents. Quant à la fé-



vu signifier ce lundi qu'il n'était plus sous contrat avec la FECAFOT.

Broos est limogé en raison de la campagne désastreuse qu'ont connue les Lions Indomptables en éliminatoires du Mondial. Bien que champions d'Afrique en titre, ces derniers n'ont fini qu'à la troisième

dération camerounaise, elle a suffisamment de temps pour lui trouver un remplaçant puisque le prochain match officiel n'est programmé qu'en septembre 2018, avec la reprise des éliminatoires de la CAN 2019.

GOAL.COM/LP



MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET RECONSTRUCTION
Cellule Infrastructures

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

Numéro d'identification du marché : AAON N° 008/MITPRICJJBAD12017

Numéro du Don FAD : N° 2100 155028819

Numéro du projet : P-CD-DBO-009

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans *Development Business* en ligne No AfDB498-07/15 du 23 juillet 2015 et sur le portail de la Banque Africaine de Développement « BAD » (www.afdb.org). et à la publication du PPM sur le site de l'ARMP.

2. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu un don de la Banque Africaine de Développement en différentes monnaies, afin de financer le coût du Projet d'aménagement de la route Tshikapa- Mbuji Mayi, section Tshikapa- Kamuesha et réhabilitation des infrastructures agricoles et rurales connexes, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de « fourniture et d'implantation des panneaux de signalisation routière sur la RN1 », tronçon Kinshasa - Batshamba, en lot unique.

3. La Cellule Infrastructures du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles à condition d'être enregistrés à la Commission Nationale de Prévention Routière « CNPR » et répondre aux qualifications requises pour la fourniture et l'implantation des panneaux de signalisation routière.

Les variantes ne sont pas prises en considération

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert, tel que défini dans la Loi relative aux marchés publics, à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule Infrastructures à l'adresse électronique, info@celluleinfra.org, site web www.celluleinfra.org et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse ci-après: Cellule Infrastructures, sis 70 A, Avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. ; Tél. : (+ 243) 81 010 26 81; (+243) 99 315 22 26 ; E-mail : info@celluleinfra.org, les jours ouvrables, de 9h00' à 15 00'.

6. Les exigences en matière de qualification sont:

Capacité financière

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après:

- Un chiffre d'affaires net équivalent au moins le double du montant de l'offre;
- Les états financiers certifiés par un Expert (ou Cabinet) comptable agréé pour les trois

derniers exercices (2016, 2015 et 2014).

Capacité technique et expérience

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après:

- Présenter les preuves de réalisation d'au moins deux marchés similaires au cours de trois dernières années (2016, 2015 et 2014) ;
- Respecter les spécifications techniques.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après: Cellule Infrastructures, sis 70 A, Avenue Roi Baudouin, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo, E-mail: info@celluleinfra.org contre un paiement non remboursable de deux cents Dollars américains (200 USD). La méthode de paiement sera, le virement, le paiement en espèces, ou le chèque de caisse au compte intitulé CELLULE INFRASTRUCTURES/TSHIKAPA KAMUESHA N° 010420000189, en force dans les livres de «UBA Kinshasa». Le document d'Appel d'offres sera adressé par l'adresse de la Cellule Infrastructures (en version papier).

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le mardi 02 janvier 2018 à 14h00 locales (TU+1). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus le même mardi 02 janvier 2018 à 14h30', heures locales (TU+1). Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de quatre mille cinq cents Dollars américains (4.500 USD).

Les offres devront demeurer valides pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de soumission.

Kinshasa, le
Théophile KTELA LUNGUMBA
Coordonnateur

LePotentiel

Quotidien d'informations générales

FONDATEUR

Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

Willy Kabwe
099 99 99 546

CONSEILLER TECHNIQUE

Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin Kuediasala
081 904 17 63

RÉDACTEUR EN CHEF

Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION

Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

POLITIQUE

Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Herve Ntumba 0823538803

ÉCONOMIE

Olivier Kaforo 081 525 45 55

SOCIÉTÉ & PROVINCES

Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

SPORTS

Armel Langanda 081 194 58 60

INTERNATIONAL

Cyprien Kapuku 097 047 77 70

CULTURE & NTIC

Bienvenu Ipan 089 827 34 11

COLLABORATEURS EXTERIEURS

Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

METTEURS EN PAGE

José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

RÉDACTEUR EN CHEF

Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

CHEF DE SERVICE

Albert Tshiambi 081 493 47 53

COMPTABLE

Kevin Twende 085 386 08 44

CAISSIÈRE

Colette Kankunku 0997 69 81 07

INTENDANT

Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

CONSEILLER

Franck Lukusa 081 197 76 09

AGENTS COMMERCIAUX

John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

CHEF DE SERVICE

Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Vient de paraître : « L'Observateur. La médiatisation de la JIDF dans la presse de Kinshasa »

Le livre est une monographie qui analyse différents récits compulsés dans la presse de Kinshasa et qui trace un tableau de représentation que les journalistes homme-femme se font et véhiculent sur la femme autour de la célébration de la journée internationale de la femme, le 8 mars.

LUCIE NGUSI

Le Vice-gouverneur du Kongo-Central, M. Atou Atubuana, a procédé, le vendredi 1^{er} décembre 2017, au baptême de l'ouvrage « *L'observateur : la médiatisation de la JIDF dans la presse de Kinshasa* » de Arlette Masamuna.

La cérémonie s'est déroulée au Centre Wallonie-Bruxelles, à Gombe. Il a souligné que le combat sur les droits des femmes ne concerne pas seulement sa province, ni la RDC mais l'Afrique et l'humanité toute entière. Pour lui, il y a plusieurs raisons qui feront que l'assistance puisse lire cet ouvrage. Paraphrasant Pierre Emaileux, il dit : « *la lecture en général est le meilleur moyen pour l'apprentissage de développement mental et de l'expression orale* ». Autre raison, « *la lecture laisse en nous les empreintes pour vu que nous*



nous attachions à quelques auteurs et nous nourrissons à leur substance ».

Il a vivement recommandé la lecture de cet ouvrage « où ses fruits captivent », quant à sa forme et son contenu auquel se rapporte la mise en récit des informations sur les droits des femmes, ainsi que la visibilité du rôle joué par les femmes elles-mêmes. Cet outil, a-t-il précisé, est indispensable pour ceux qui s'intéressent aux questions des droits et particulièrement aux droits des femmes.

Le professeur Xavier a présenté l'ouvrage qui se base sur quatre quotidiens, à savoir Le Potentiel, Uhuru, la Référence plus et l'Observateur. Édité aux éditions universitaires européennes, le livre de 235 pages, subdivisé en quatre chapitres, est préfacé par le professeur ordinaire Hilaire Mbiye, promoteur de la thèse de Mme Arlette Masamuna.

Pour le préfacier, il s'agit d'une

monographie qui analyse différents récits compulsés dans la presse de Kinshasa et qui trace un tableau de représentation que les journalistes homme-femme se font et véhiculent sur la femme autour de la journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars de chaque année.

Il a précisé l'objectif de cette publication qui est d'offrir aux lectrices et lecteurs les informations nécessaires pouvant contribuer à la promotion de la femme en RDC, en vue d'une représentation sociale plus égalitaire.

PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME

La directrice exécutive nationale de l'Union congolaise des femmes des médias (Ucofem), Anna Mayimona Ngemba a, pour sa part, souligné que les résultats de recherche servent à mener des plaidoyers pour aller vers les médias, les responsables, le journaliste.

Ce, pour voir comment

se présente leur engagement face à la promotion des droits de la femme. Cette étude, a mentionné Anna Mayimona, « *nous sera utile pour renforcer davantage l'engagement, le plaidoyer que nous menons avec les responsables des médias ; le progrès que réalisent les médias dans la promotion de la femme, qu'on sente l'égalité entre l'homme et la femme* ».

Mme le professeur Espérance Bayedila a, quant à elle, souligné que les problèmes des droits des femmes n'est pas un problème des femmes mais un problème sociétal. Il concerne toute la société.

Pour Mme Bayedila, l'importance de ce livre se base sur le fait que « *les sociétés actuelles connaissent de multiples mutations. Les sociétés telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui, nous obligent à parler de ces choses, à faire attention et à intégrer cela dans notre manière de voir le monde. Ces mutations, dans notre pays, ont beaucoup marqué le statut de la femme qui a subi de grands changements en matière de famille* ».

L'auteur du livre, Mme Arlette Masamuna, a exprimé sa gratitude envers ses aînés du Kongo-Central qui ont rehaussé de leur présence la cérémonie de vernissage.

L'Association des spécialistes des livres en assemblée générale ce samedi

DELPHIN BATEKO M.

L'association des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et muséologues du Congo (ABADOM) va convoquer, ce samedi 9 décembre 2017, son assemblée générale ordinaire. Un seul point à l'ordre du jour, à savoir le projet de redynamisation de cette association. Cadre choisi : le siège social de l'ABADOM, situé dans l'enceinte de la médiathèque francophone de la Funa, située dans la commune de Limete.

Joint au téléphone, hier lundi 4 décembre, le professeur Désiré-Didier Tengeneza Baguma, président nationale de l'ABADOM, a indiqué que « *la rencontre de ce samedi vise à étudier comment redynamiser l'ABADOM. Car actuellement, le nombre de documentalistes, archivistes,*

bibliothécaires, muséologues et bibliologues ne cesse d'augmenter dans notre pays ».

A en croire le professeur Désiré-Didier Tengeneza Baguma, cette rencontre va également permettre de réfléchir sur comment l'association peut s'adapter à l'évolution actuelle du monde du livre (monde numérique). « *Nous savons bien qu'il y a longtemps que l'ABADOM a organisé une assemblée générale. Malgré l'absence de réunions, le bureau de l'association a été toujours ouvert pour recueillir les suggestions de membres et de certaines personnes qui se soucient de notre monde* ». Il a eu à signaler que ABADOM était tout le temps en contact permanent avec d'autres associations du monde des documents (livres, archives, périodique et musée) pour res-



ter à jour.

Depuis son existence, l'ABADOM a déjà publié des manuels importants du monde du livre. Il y a, notamment, trois ouvrages et deux numéros de sa revue scientifique dont voici les titres : « *Répertoire des bibliothèques dans la province du Sud-Kivu et du Bandundu : indice de la lecture publique* » rédigé par Désiré-Didier Tengeneza, Jacqueline Lutala Bilio et Innocent Kiesamukanu ; « *Analyse du contenu de la prospective, les*

cahiers du groupe de presse Le Potentiel : revue bimestrielle d'analyse politique et économique » produit par Florent Justin Mukunya et Désiré-Didier Tengeneza. Le dernier ouvrage s'intitule « *États des lieux des bibliothèques des hôpitaux : la ville de Kinshasa à la coupe* », une production de Benjamin Mutombo Katembele et Désiré-Didier Tengeneza Baguma.

Il convient de signaler que l'association des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et muséologues du Congo (ABADOM) fonctionne avec des membres qui viennent de tous les coins de la République démocratique du Congo. L'ABADOM a déjà participé à plusieurs conférences internationales et congrès internationaux sur les livres et les documents.

Uvira : deux journalistes accusés de coopérer avec une milice détenus depuis six mois

Journaliste en danger est inquiet du sort de deux journalistes détenus à Uvira depuis six mois sans jugement. L'Ong de défense des droits de journalistes dénonce les sévices corporels dont sont victimes ces journalistes. Jed demande à ce que leur procès soit rapidement fixé devant un tribunal pour que les deux hommes aient les moyens de se défendre.

Deux journalistes accusés de coopérer avec une milice dans l'est de la République démocratique du Congo sont détenus depuis six mois sans jugement, selon une organisation congolaise de défense de la presse qui a dénoncé lundi une détention «accompagnée des sévices corporels». Journaliste en danger (JED) «exprime ses vives inquiétudes sur le sort de deux journalistes arrêtés et détenus, sans jugement, depuis 6 mois à Uvira», ville située à environ 130 km de Bukavu, capitale de la pro-

vince du Sud-Kivu.

Fidel Nsikundi et Henri Makyambi, journalistes-reporters de la Radio Communautaire de Libunda ont été arrêtés le 29 juillet 2017 dans un village du territoire de Fizi par des éléments de la police nationale congolaise, écrit JED dans un communiqué.

Les deux journalistes ont été appréhendés pendant qu'ils réalisaient une série de reportages avec la population civile, au lendemain des affrontements qui ont opposé l'armée congolaise à une milice locale, dans cette région

déchirée par des conflits armés depuis plus de 20 ans. «Ils sont accusés d'être 'des informateurs de ce groupe armé', explique JED.

«Après plus de six jours de détention, ils ont été transférés finalement à la prison centrale d'Uvira où ils sont détenus dans des conditions sanitaires très précaires», souligne cette ONG congolaise de défense de la presse, partenaire de Reporters sans frontières (RSF).

JED «dénonce cette longue détention de ces deux journalistes accompagnés des sévices corporels». «L'armée ne reconnaît pas l'arrestation de ces deux journalistes», a déclaré sous couvert d'anonymat à l'AFP un de ses porte-parole dans le Sud-Kivu.

Un haut responsable du

parquet d'Uvira a pour sa part indiqué à l'AFP n'être «pas encore au courant de ce dossier». A défaut de leur accorder une liberté provisoire, JED demande que cette affaire soit «rapidement fixée devant un tribunal pour que les deux hommes aient les moyens de se défendre».

La RDC occupe la 154e place sur 180 dans l'édition 2017 du classement de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières. Vendredi, JED avait dénoncé la détention depuis le 29 novembre, dans le centre du pays, de quatre autres employés d'une radio dans les locaux d'un organe de sécurité de l'Etat où ils ont subi de «graves tortures».

VOA AFRIQUE/LP

APOSTROPHE

Mugabe (1)

BOB MUGABE



Après 37 ans de règne d'un « illuminé », le vieux Robert n'aura pas déçu que les Zimbabwéens. Son héritage, pour les étrangers, est plus connu au travers de ses déclarations très souvent « choc ». Son histoire est désormais associée à des proverbes aussi sordides que drôles. Florilège.

1- J'ai choisi volontairement de démissionner. Cette décision a été motivée par (...) mon désir d'assurer un transfert du pouvoir harmonieux, pacifique et non violent. (Lettre lue au parlement le 21 novembre 2017).

2- Mandela est allé un peu trop loin en étant bon vis-à-vis des communautés non noires, parfois même aux dépens des Noirs. C'est être trop saint, trop bon. (2013)

3- Le président américain Barack Obama est venu en Afrique en disant que l'Afrique devait autoriser les mariages homosexuels, et même que les femmes se marient entre elles. Dieu a détruit la Terre à cause de péchés comme ceux-ci. Les mariages se font entre un homme et une femme. (2013)

4- Si le président Obama veut que j'autorise le mariage pour les personnes du même sexe dans mon pays, il faut qu'il vienne ici, que je l'épouse d'abord.

5- Je suis mort plusieurs fois ! C'est là que j'ai battu le [record du] Christ. Le Christ est mort et ressuscité une seule fois. Je suis mort et ressuscité et je ne sais combien de fois je vais mourir et ressusciter !

6- [Les Occidentaux] sont partout en Afrique. S'ils ne le sont pas directement, c'est par l'intermédiaire d'ONG, d'espions, des imposteurs qui prétendent venir ici pour nous aider. Mais quelle aide nous apportent-ils ?

7- Si un homme marié se sent attiré par les filles d'école, qu'il achète un uniforme d'école à sa femme et son problème est résolu !

8- Un homme qui aime tellement sa femme et qui ne veut pas l'user est obligé de se servir de celles des autres.

Les incohérences de la loi électorale révisée : démonstration de Me Franck Gatola

(Suite de la page 2)

Voici comment s'attribue les sièges sur les listes des partis selon le scrutin proportionnel au plus fort reste, comme appliqué aux scrutins de 2006 et 2011.

Données

Supposons que la circonscription électorale de Gungu a un suffrage exprimé de 400.000 électeurs pour 8 sièges à pourvoir.

Supposons que les voix obtenues par les partis aux scrutins se répartissent comme suit :

Liste ADD: 126.000 voix
Liste PALU: 94.000 voix
Liste ARC: 88.000 voix
Liste MSR: 65.000 voix
Liste PPRD: 27.000 voix

Formule

Trouvons le quotient électoral à ce niveau. On prendra 400.000 (suffrage exprimé): 8 (nombre de siège) = 50.000 voix.

Donc pour qu'une liste puisse avoir un siège, il doit au moins avoir 50.000 voix !

Solution

Revenons aux listes:
Liste ADD 126.000 voix : 50.000 = 2 sièges, reste 26.000 voix
Liste PALU 94.000 voix : 50.000 = 1 siège, reste 44.000 voix
Liste ARC 88.000 voix : 50.000 = 1 siège, reste 38.000 voix
Liste MSR 65.000 voix : 50.000 = 1 siège, reste 15.000 voix
Liste PPRD 27.000 voix: 50.000 = 0 siège, reste 27.000 voix

Jusque-là, nous consta-

tons qu'il y a 3 sièges qui restent encore parce que 5 sièges sont déjà récupérés.

Résultat final

Si on applique la proportionnelle, comme en 2006 et 2011, la répartition des sièges au regard de ce scrutin sera la suivante :

Liste ADD: 2 sièges ;
Liste PALU: 2 sièges (en prenant en compte leur reliquat des voix)
Liste ARC : 2 sièges (en restant dans la même logique que le Palu)
Liste MSR : 1 siège
Liste PPRD: 1 siège.

Cette logique ne peut s'appliquer qu'au mode de scrutin retenu en 2006 et 2011.

Mais, en rapport avec les options retenues dans le projet de révision de la loi électorale qui prévoit un seuil de représentativité de 3 % du nombre total de suffrages valablement exprimés au niveau national pour se voir être attribué des sièges, la répartition des sièges est bouleversée.

En revenant sur le cas de Gungu, si dans l'ensemble de la République, il y a eu 45.000.000 enrôlés et avec un suffrage exprimé de 40.000.000, le seuil de 3% équivaut à 1.300.000 voix. En d'autres termes, pour qu'un parti politique prétende à un siège au niveau national, il faut qu'il atteigne sur l'ensemble de la République au moins 1.300.000 de voix sur toutes ces listes.

En reprenant les données de Gungu, avec 400.000 suffrages exprimés pour 8

sièges à pourvoir, la configuration est la suivante :
Liste ADD 126.000 voix
Liste PALU 94.000 voix
Liste ARC 66.000 voix
Liste MSR 65.000 voix
Liste PPRD 27.000 voix

Avec le mode de scrutin prévu dans la loi électorale en révision, aucun bureau de CLCR ne peut procéder au calcul pour trouver le siège de chaque parti (pourtant déjà connu) et le répartir aux différentes listes. Il faudra attendre que le bureau national de la CENI communique le parti qui a plus de 1.300.000 voix (seuil de 3%) au niveau national avant de faire la répartition de sièges. En pratique, les membres du bureau de CLCR de Gungu vont renvoyer les résultats à Kinshasa, contrairement à l'exemple des années 2006 et 2011 où le CLCR pouvait déjà publier les résultats du scrutin.

Qu'est ce qui va arriver?

Si par exemple les partis ADD, PALU, ARC et MSR, qui ont gagné les sièges dans cette circonscription de Gungu, aucun n'a atteint au niveau national le seuil de 3%, c'est à dire 1.300.000 voix, ils seront écartés du partage de sièges. On prendra tous ces 8 sièges pour les attribuer au PPRD qui n'a logiquement pas mérité ça dans cette circonscription.

Donc, le résultat final, validé par la Ceni selon le mode de scrutin inscrit dans la loi électorale révisée, sera le suivant :

Liste ADD 126.000 voix = 0 siège
Liste PALU 94.000 voix = 0

siège
Liste ARC 66.000 voix = 0 siège
Liste MSR 65.000 voix = 0 siège
Liste PPRD 27.000 voix = 8 sièges (Parce que le parti a atteint au niveau national un seuil de 3%).

Considérations critiques

Comment peut-on demander à un indépendant qui se présente dans une circonscription électorale de 400.000 votants de présenter un seuil de 1.300.000 voix? Ou prendra-t-il ça?

Un parti politique risque d'avoir la majorité à l'Assemblée nationale avec seulement 1.300.000 voix sur 40.000.000 de votants au lieu de composer avec les autres. Autrement dit, un parti va gérer à 51 % l'Assemblée nationale alors qu'il n'a que 3% dans l'ensemble du territoire national.

Cette réforme sera à la base de la scission et des désordres dans beaucoup de circonscriptions électorales. L'unité nationale pour laquelle la RDC a payé le prix sera menacée, car les électeurs revendiqueront leurs vrais élus.

A tout point de vue, le mode de scrutin que l'Assemblée nationale s'apprête à valider, viole la Constitution en son article 6 qui prévoit le « pluralisme politique », l'article 7 qui érige « l'institution d'un parti unique en une infraction imprescriptible de haute trahison punie par la loi » et l'article 101 qui fait clairement mention des indépendants à son alinéa 2. A bon entendeur, salut !